

DOSSIER D'ETUDE N°57

Juin 2004

Les hommes bénéficiaires de l'APE

Quels arbitrages au sein des couples ?

Danielle Boyer, Sonia Renouard

CNAF

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	3
INTRODUCTION	5
I - LES LIMITES POLITIQUES, CULTURELLES, SOCIALES AU MODELE EGALITAIRE	7
▪ Une efficacité mitigée des incitations politiques	7
▪ Une application timide essentiellement pour les couples ayant un niveau de formation supérieur	7
▪ Les contraintes professionnelles sont des facteurs déterminants des pratiques à l'égard des enfants. 9	9
▪ La situation « d'hommes au foyer » entraîne-t-elle une remise en question de la division des rôles de sexe ?	9
II - PROFIL DES HOMMES BENEFICIAIRES DE L'APE A TAUX PLEIN	13
▪ Un homme sur 100 demande l'APE	13
▪ Plus dans l'emploi que les bénéficiaires féminins mais moins que leurs homologues masculins	13
▪ Une sur-représentation des hommes bénéficiaires dans des emplois qualifiés de « féminin »	14
▪ Les employés et les ouvriers sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées	17
▪ Un ancrage et un retour possible dans l'emploi	18
III - UNE CONFIGURATION DE COUPLE ATYPIQUE.....	20
▪ Stabilité d'emploi du couple	20
▪ Des conjointes d'une CPS supérieure à celle des hommes bénéficiaires	21
▪ Des femmes plus diplômées que leur conjoint	22
▪ 60 % des conjointes des bénéficiaires gagnent plus que leurs conjoints.....	23
▪ Des femmes qui travaillent autant que leurs conjoints	24
▪ Les conjointes des bénéficiaires ont des contraintes d'emploi qualifiées de « masculines »	25
IV - L'HABIT FERAIT-IL LE MOINE ?.....	27
▪ Une répartition égalitaire des tâches	27
▪ Les taches parentales sont les plus partagées	29
▪ Des pratiques similaires quel que soit le statut d'activité antérieur ou quelles que soient les motivations antérieures	31
▪ Les rôles ne sont pas inversés	33
▪ La force des idéologies de genre.....	34
▪ Les modèles sous jacents	34
CONCLUSION.....	36
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	38
ANNEXES	40
▪ ANNEXE 1 - METHODOLOGIE DE L'ETUDE	40
▪ ANNEXE 2 - DETAIL DES DONNEES DES CAF	41
▪ ANNEXE 3 - TABLEAUX COMPLEMENTAIRES.....	46

AVANT PROPOS

Depuis les années 1960, la paternité apparaît comme un des lieux d'expression des changements, sociaux, familiaux et culturels. En particulier l'entrée massive des femmes sur le marché du travail a provoqué des transformations dans le fonctionnement de l'institution familiale et il semblerait que les jeunes pères aient de nouvelles aspirations à s'investir dans la vie familiale. Du côté des politiques, de récentes mesures mises en place par le gouvernement ou la branche famille de la sécurité sociale¹ visent à mieux consacrer la parité parentale et conforter les pères dans leur place et rôle de parent.

Pour autant, le constat de départ est celui de la rareté des données empiriques sur les attitudes et pratiques des pères face à l'exercice parental. Le champ des recherches surtout investi par la psychologie et la psychiatrie, repère la paternité comme particulièrement fragilisée, confrontée à l'effondrement du statut patriarcal du père et la promotion d'un modèle familial égalitariste. A l'opposé, peu de travaux s'attachent à mettre au jour leur affirmation à s'investir dans l'éducation de leurs enfants. Pourtant, ces rares travaux mettent en exergue que de nouvelles manières d'être père, pas forcément "en souffrance", émergent en référence au modèle de "l'idéal conjugal". Dans cet idéal, l'amour, les demandes d'écoute, d'aide à la construction de l'identité personnelle de chacun réclament une certaine égalité entre les partenaires (De Singly, 1996). Les territoires codés classiquement comme féminins, (le ménage, les décisions concernant la vie quotidienne, et pour ce qui nous concerne l'éducation des enfants), deviennent conjugaux. Dans ce cadre, on peut émettre l'hypothèse que les hommes et les femmes se sont rapprochés dans leur manière de se définir, sans pour autant qu'il y ait une confusion des genres.

Il semblerait qu'un nombre croissant de jeunes pères revendiquent leurs droits à l'exercice d'une nouvelle paternité et souhaitent s'investir dans l'éducation de leurs enfants. Les pères concernés se réfèreraient au modèle contemporain de l'idéal conjugal. Dans cet idéal conjugal, les couples se veulent égalitaires. Les pères ne considèrent plus qu'il est dévalorisant pour la condition masculine de s'occuper de leurs enfants, s'entendent sur l'idée qu'il ne revient pas à la mère de s'en occuper "naturellement" et souhaitent s'occuper des enfants à parité avec les mères. A ce titre, l'enquête sur les budgets temps de l'INSEE confirme que le temps consacré par les pères à leurs enfants augmente². Pourtant, une nette contradiction apparaît entre d'une part ce discours consensuel de changement sur les manières d'être père et, d'autre part, la permanence du faible engagement de la plupart des pères dans les tâches parentales. Ainsi, si le modèle égalitaire du partage des tâches domestiques et éducatives au sein des couples où les deux parents sont « actifs » n'est plus remis en cause, on observe, en même temps, la persistance d'une répartition inégale du temps professionnel et parental au sein des familles. Les mères restent plus contraintes que les pères d'arbitrer entre le travail et les enfants. Peu d'hommes ont recours au temps partiel ou aux congés parentaux pour concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.

A l'instar des injonctions maternelles, il existe autant de normes pour régir le comportement paternel. Pourtant, si de nombreux conseils abondent en matière de maternage, le grand absent reste le père. En outre, les quelques images renvoyées par les ouvrages de puériculture ou les travaux de recherche, oscillent entre celles du père "bonne mère" et celles du père intrus dans le couple bébé-mère. Peu renvoient à celles du père impliqué dans un système d'interaction triadique "mère-père-enfant"³.

D'autres récents travaux⁴ ont montré qu'émergerait un nouveau modèle de parentalité dans lequel la réussite en tant que parent deviendrait, de nos jours, une nouvelle composante de la réussite personnelle. Le portrait du bon parent révèle cette attente : le père et la mère doivent veiller avant tout à écouter, être disponible, accompagner et suivre leurs enfants⁵. Les valeurs modernes pour être un bon parent sont donc plutôt socialement "féminines".

¹ On pense en particulier à la mise en place du congé de paternité depuis le 1^{er} janvier 2002 et à la diffusion généralisée du livret de paternité depuis le mois de mars 2002.

² Enquête Brousse, Insee. Cette constatation concerne les couples biactifs

³ voir les travaux de Jean Le Camus et Chantal Zaouche-Gaudron

⁴ voir les travaux de Gérard Neyrand

⁵ A ce titre, il est intéressant de relever les termes employés par la presse, les circulaires ministérielles ou de la CNAF pour qualifier "la mission éducative des parents "

Enfin, du point de vue du droit, pour nombre de chercheurs⁶, la paternité s'est en quelque sorte dissoute, « absorbée » par le statut parental⁷. La jurisprudence, la doctrine et la loi ont abouti à la disparition de la puissance paternelle au profit de l'autorité parentale. Au sens de puissance paternelle, le statut juridique de la paternité n'existe plus.

Les mesures d'incitations politiques sont nombreuses. Le texte de résolution du Conseil européen des affaires sociales du 29 juin 2000 en témoigne : *"le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes impose de compenser le désavantage des femmes en ce qui concerne les conditions d'accès et de participation du travail et le désavantage des hommes pour ce qui est des conditions de participation à la vie familiale (...). La participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail et à la vie familiale, qui est un avantage tant pour les hommes que pour les femmes, constitue un élément indispensable au développement de la société, et la maternité, la paternité ainsi que les droits des enfants sont des valeurs sociales éminentes qui doivent être sauvegardées par la société, par les Etats-membres et par la Communauté européenne"*.

Pour ces raisons, le conseil européen encourage les Etats "à reconnaître aux hommes qui travaillent un droit individuel et non transmissible au congé de paternité après la naissance ou l'adoption d'un enfant tout en conservant les droits relatifs à leur emploi et à procéder à la collecte de données sur la participation des hommes à la vie familiale, à la prise des congés de parentaux". Dans ce sens, le gouvernement Français a instauré en 2002 un congé de paternité⁸ et mis en place un livret de paternité⁹ auprès de pères de nouveaux nés.

Pourtant, la frilosité des mesures politiques pour encourager les pères à participer davantage à l'éducation de leurs enfants illustre les réticences idéologiques et sociales au modèle de l'implication paternelle. Le congé parental en est l'illustration. S'il s'agit d'une mesure proposée indifféremment aux femmes et aux hommes, ses conditions d'attribution excluent de fait les hommes parce qu'elles s'appuient sur un contexte de division sexuelle du travail.¹⁰ C'est pourquoi, une grande minorité des bénéficiaires d'un congé parental est masculine.

Dans ce contexte, il nous a paru pertinent d'examiner les caractéristiques individuelles, familiales, sociales, professionnelles, des "rares" pères qui bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education (APE). En considérant la «catégorie de situation» constitué par les pères bénéficiaires de l'APE, on a cherché ici à savoir si cette situation permet de mettre au jour un modèle de l'implication paternelle et au delà éclairer ce que cette situation atypique traduit au niveau du partage de tâches parentales et domestiques. Du point de vue des caractéristiques sociales, familiales, professionnelles, comment peut on définir les pères bénéficiaires de l'APE ? Peut-on définir une configuration particulière des couples composés des hommes bénéficiaires et de leurs conjointes ? Peut-on spécifier leur prise en charge des activités consacrées aux activités domestiques et parentales ? Assiste t'on à une remise en cause de la spécialisation des tâches notamment en ce qui concerne l'implication des pères dans la vie quotidienne de leur enfant ? Quels systèmes de valeurs président à leurs comportements ? Peut on identifier des modèles de référence à l'implication paternelle Comment ces pères composent-ils avec les modèles en vigueur ? Quels facteurs expliquent les attitudes des pères à l'égard du congé parental ? (en particulier leur très faible recours)

Danielle Boyer
CNAF – Recherche et Prospective

⁶ Voir les travaux de Jean Delumeau

⁷ Ce statut est désormais dominé par ce que les textes nomment : " l'intérêt de l'enfant".

⁸ Jusqu'en 1986, la CNAF finançait 3 jours de congé en remboursant les sommes versées par les employeurs. Depuis cette date, ces trois jours de congé sont à la charge directe des employeurs (source, stat C. Boissières, 1999). Le terme de reinstauration conviendrait donc davantage que le terme d'instauration.

⁹ Le livret de paternité s'inscrit dans la volonté gouvernementale de mieux consacrer l'autorité parentale en diffusant aux pères de nouveaux nés des informations sociales et juridiques sur le droit aux prestations familiales, les congés parentaux, l'accueil du jeune enfant, les lieux de ressources et adresses utiles à la disposition des parents. La branche famille de la sécurité sociale, chargée par l'intermédiaire des caisses d'allocations familiales de gérer le dispositif a mis en place une évaluation de ce support

¹⁰ Voir à ce sujet les travaux de Jeanne Fagnani et de Cédric Afsa.

INTRODUCTION

Les sociologues de la famille s'accordent pour souligner l'émergence d'un nouveau modèle de parentalité dans lequel la réussite en tant que parent deviendrait, de nos jours, une nouvelle composante de la réussite personnelle. En ce sens, depuis une dizaine d'années des évolutions importantes ont marqué les pratiques familiales. Ainsi du temps parental est spécifiquement consacré désormais par les pères comme par les mères, aux enfants au même titre que les autres activités : le travail professionnel, le travail domestique, les loisirs ou le temps physiologique. Cependant l'implication relativement restreinte des pères dans la vie quotidienne de leur enfant ainsi que la frilosité des mesures politiques pour encourager les pères à participer davantage à l'éducation de leurs enfants illustre les réticences idéologiques et sociales au modèle de l'implication paternelle. A la différence des pays scandinaves où l'égalité entre hommes et femmes est depuis longtemps un principe affiché d'action publique (Hantrais et Letablier, 1997 ; Morel, 2001), le maintien de la division sexuée du travail non rémunéré est entretenu en France par certaines dispositions des politiques sociales. (Anxo, 2002). Les dispositifs du congé parental et l'allocation parentale d'éducation (APE) y sont particulièrement mis en exergue.

Il est admis également que malgré la diffusion d'un idéal démocratique, la répartition des tâches ménagères et parentales reste sexuée. Si l'inégalité de la prise en charge s'est réduite sur quelques tâches (vaisselle, courses, cuisine), l'évolution est néanmoins lente et peu importante (Zarca, 1990 ; Barrere Maurisson, Rivier, 2001). Les blocages propres à la sphère familiale, notamment la question de la répartition des tâches ménagères, sont plus résistants que d'autres. (Kaufmann, 1992 ; De Singly et Glaude, 1996 ; Barrere Maurisson M-A, Rivier S, 2001).

Dans ce contexte, l'utilisation même si elle reste exceptionnelle¹¹ d'un congé parental par les hommes, nous paraît une entrée pertinente pour éclairer nos connaissances sur les pères qui s'investissent « le plus » dans l'éducation de leurs enfants. Ce congé peut dans certaines situations (à partir du 2^{ème} enfant, cessation complète d'activité ou temps partiel) s'accompagner du versement de l'Allocation Parentale d'Education (APE) par les CAF. Le montant de cette prestation est forfaitaire et relativement faible au regard de la rémunération d'un emploi à temps complet (487,40 euros en cas de cessation complète d'activité). Les sources statistiques de la CNAF permettent d'étudier relativement facilement les bénéficiaires de l'APE. En ce sens de nombreuses études ont porté sur les femmes bénéficiaires. Ces études soulignent que le dispositif de l'APE entérine non seulement les asymétries des parcours professionnels entre hommes et femmes mais aussi entre les femmes elles-mêmes. Aucune étude ne porte encore sur les hommes bénéficiaires de l'APE.

La population constituée des pères bénéficiaires de l'APE nous a donc paru pertinente pour circonscrire notre champ d'étude. Très peu nombreux sur le plan statistique (1,9 % des bénéficiaires de l'APE, soit environ 10 000 pères), ils constituent cependant une « catégorie de situation » intéressante pour constituer un observatoire significatif de l'évolution des places masculines et féminines. L'enquête porte sur un échantillon constitué à partir des pères bénéficiaires de l'APE dans neuf Caisses d'Allocations Familiales. Les informations socio-démographiques mises à disposition par les 9 CAF nous ont permis de bâtir une base statistique et de sélectionner les pères bénéficiaires de l'APE à taux plein (668 pères) et à taux partiel (365). Nous avons envoyé aux pères bénéficiaires de l'APE à taux plein, un questionnaire auto-administré comprenant 60 questions relatives à leur situation actuelle, leur dernier emploi, la situation de leur conjointe et l'organisation de leur vie familiale. Trois cent soixante neuf pères ont répondu soit un taux de réponses de 55 %. Ces 369 pères constituent notre échantillon d'enquête. (cf méthodologie de l'étude en annexe 1). Compte tenu des résultats de recherche concernant les femmes bénéficiaires, il nous a paru intéressant d'étudier les hommes bénéficiaires au regard des femmes bénéficiaires. En outre, afin de saisir en quoi ces hommes se distinguent de leurs pairs, nous avons comparé leurs caractéristiques socio-démographiques à celles de la population de référence, éligible à l'APE, circonscrite par les hommes ayant au moins deux enfants dont le dernier a moins de 3 ans. (Insee, enquête emploi, 2002). Enfin, cette investigation a été complétée par des entretiens semi-directifs menés auprès de 20 pères bénéficiaires ayant interrompu leur activité professionnelle. Ces entretiens avaient pour objectif d'appréhender les valeurs sous-jacentes à la décision d'interrompre l'activité professionnelle.

¹¹ Les hommes en congé parental représentent environ 1 % des bénéficiaires (Sofres pour la CNAF et la DARES, 1992)

On a cherché à mettre en lumière les déterminants socio-économiques du recours à l'APE, à se prononcer sur les formes de compromis au sein des ménages, et au-delà éclairer ce que cette situation atypique engage en termes de partage de tâches parentales et domestiques. La mise au jour de ces caractéristiques devrait contribuer à une meilleure compréhension des résistances aux pratiques d'égalité entre hommes et femmes. Enfin, on cherche également à comprendre la manière dont ces pratiques s'articulent avec les politiques familiales et comment ces dernières peuvent influencer, soutenir les stratégies et les aspirations des couples en matière d'attention aux enfants.

Ce dossier rend compte de l'analyse des facteurs familiaux, sociaux et professionnel permettant de mettre au jour les valeurs sous-jacentes à leur investissement dans l'éducation de leurs enfants. Ce dossier se compose de quatre parties.

Nous présentons dans la première partie le cadre d'analyse de notre travail. Ce cadre met en exergue les limites politiques, culturelles et sociales au modèle égalitaire. La deuxième partie de la note met au jour les déterminants du recours à l'APE ainsi que les arbitrages influençant la prise de décision de rester « au foyer ».

Elle dresse ainsi le profil des pères bénéficiaires de l'APE. Dans la troisième partie nous nous intéressons à l'analyse des profils des conjointes des pères bénéficiaires de l'APE. Nous montrons en quoi ces couples ont une configuration atypique. Enfin, la quatrième partie, en s'attachant plus particulièrement à l'étude de la répartition des tâches ménagères et parentales, nous éclaire à la fois sur les pratiques de ces pères, et au-delà sur les systèmes de valeurs qui semblent présider à leurs comportements.

I - LES LIMITES POLITIQUES, CULTURELLES, SOCIALES AU MODELE EGALITAIRE

▪ Une efficacité mitigée des incitations politiques

Le principe d'égalité entre les sexes est devenu un référentiel majeur d'action de l'union Européenne. Ce principe reconnaît que les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes ne sont pas seulement liées au marché du travail mais qu'elles tiennent aussi à l'inégale répartition des obligations familiales. En ce sens, les mesures d'incitations politiques sont nombreuses. Le texte de résolution du Conseil européen des affaires sociales du 29 juin 2000 en témoigne :

*"le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes impose de **compenser** le désavantage des femmes en ce qui concerne les conditions d'accès et de participation du travail et le **désavantage des hommes pour ce qui est des conditions de participation à la vie familiale** (...). La participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail et à la vie familiale, qui est un avantage tant pour les hommes que pour les femmes, constitue un élément indispensable au développement de la société, et la maternité, la paternité ainsi que les droits des enfants sont des valeurs sociales éminentes qui doivent être sauvegardées par la société, par les Etats-membres et par la Communauté européenne".*

Pour les politiques publiques Européennes, la promotion de l'égalité des chances suppose donc de sortir des limites strictes du monde du travail pour prendre en compte ce qui se passe dans la sphère privée (Letablier, 2002). En ce sens, la parité familiale est devenue un objectif affiché de la politique familiale. En France, en sus du rôle déterminant que jouent les dispositifs de garde d'enfants et les mesures facilitant le retour à l'emploi, cet objectif a pris essentiellement le trait d'une démocratisation de l'institution matrimoniale, avec notamment la révision du droit de la filiation, et d'une revalorisation de la paternité et du rôle du père. La création en 2001, d'un livret de paternité délivré à tous les nouveaux pères est la manifestation concrète de cette décision politique de revalorisation de la paternité. En plus de sa portée symbolique, la mesure vise à impliquer les pères dans le travail parental et la vie familiale, de manière à mieux partager la charge des enfants.

En outre, le conseil européen encourage les Etats "**à reconnaître aux hommes qui travaillent un droit individuel et non transmissible au congé de paternité après la naissance ou l'adoption d'un enfant tout en conservant les droits relatifs à leur emploi et à procéder à la collecte de données sur la participation des hommes à la vie familiale, à la prise des congés de parentaux**". En ce sens un congé de paternité de 11 jours a été institué depuis le 1^{er} janvier 2002. Par ailleurs, l'instauration d'un congé parental est pour les mères et les pères, effectif depuis 1984. Ce congé permet à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté dans une entreprise d'au moins 100 salariés de suspendre totalement ou partiellement son activité professionnelle pour élever un enfant quel que soit son rang de naissance.

Mais, s'il s'agit d'une mesure proposée indifféremment aux femmes et aux hommes, ses caractéristiques d'attribution, n'encouragent pas a priori les hommes. En particulier, la prise du congé parental ne donne pas lieu à une compensation de revenu proportionnelle, mais forfaitaire. Si l'on fait l'hypothèse que la perte de rémunération est un facteur important de la décision ; il n'est donc pas étonnant de constater que les hommes interrompent rarement leur emploi pour s'occuper de leurs enfants. En 1992, les hommes en congé parental représentaient environ 1 % des bénéficiaires¹².

▪ Une application timide essentiellement pour les couples ayant un niveau de formation supérieur

En dépit des incitations politiques, de la diminution marquante des différentiels hommes /femmes de taux d'emploi, de la diffusion d'un idéal démocratique, **la répartition sexuée des tâches reste traditionnelle**. Les femmes consacrent toujours plus de temps aux tâches domestiques et parentales que leurs homologues masculins. Les activités domestiques considérées au sens large occupent les hommes en

¹² Sofres pour la CNAF et la DARES, 1992. Ces données sont les plus récentes.

moyenne un peu moins de deux heures et demi par jour et les femmes quatre heures (Dumontier, Pan ké Shon, 1999).

Si on considère que le noyau dur des tâches domestiques, c'est à dire sans le jardinage et le bricolage majoritairement pratiqués par des hommes, les femmes en assurent près de 80 %. En outre, même dans les situations de congés liées à des événements familiaux, comme le congé paternité, l'investissement des pères dans les tâches domestiques est moindre que celui de leur conjointe et ne dure pour la plupart d'entre eux que le temps du congé¹³ (credoc, 2002). Il semble donc que bien que l'idée d'une répartition égalitaire des tâches ménagères au sein du couple se soit largement imposée depuis le début des années soixante, son application pratique est difficile.

De nombreux travaux ont étudié la répartition des activités ménagères et les modalités de prise des décisions quotidiennes au sein des couples (Kaufmann, 1999 ; De Singly, 1996, 1998) en soulignant les limites culturelles, sociales au modèle égalitaire. Récemment les enquêtes emploi du temps de l'Insee ou celles réalisées par le laboratoire Matisse du CNRS¹⁴ confirment la prégnance des reproductions de modèles traditionnels au sein des couples. En 24h, les femmes effectuent en moyenne 11 heures de travail dont 4h 20 de temps professionnel, 4h30 de temps domestique et 2h10 de temps parental. En revanche, les hommes effectuent moins de 10h de travail quotidien dont 6h30 de temps professionnel, 2h10 de temps domestique et une heure de temps parental¹⁵.

Les différents travaux sur ces questions s'accordent pour souligner **des facteurs importants d'accentuation de la division des rôles conjugaux comme la mise en couple, la composition du ménage en général et la présence de jeunes enfants en particulier**. Ces travaux montrent aussi que les timides progrès en matière de participation des hommes aux tâches traditionnellement féminines sont corrélés à l'élévation de leur niveau d'études. Ils montrent également que la division sexuelle du travail domestique est tout particulièrement accentuée au sein des catégories populaires, (notamment ouvrières) et ce d'autant plus que leur partenaire est dans une situation professionnelle moins favorable. De même, l'écart de revenu entre conjoints réduit la contribution des hommes aux activités domestiques : plus l'écart de revenu est important, plus les mères consacrent du temps à leurs enfants. Enfin, la division du travail au sein du couple est d'autant plus égalitaire que le niveau de formation des femmes est élevé.

Faisant l'hypothèse d'un certain degré d'endogamie par rapport au niveau d'éducation, on est donc conduit à penser **que les couples ayant un niveau de formation supérieur se répartissent les tâches de façon plus égalitaire**. De fait, les hommes cadres partagent davantage le travail domestique, d'autant plus que leur conjointe est également cadre.

Des situations comme le chômage ne s'accompagnent pas d'un renversement des rôles. Si pour éliminer la variable travail, on ne prend que les inactifs, à situation familiale identique, un homme fait toujours moins qu'une femme, et un chômeur en couple moins que lorsqu'il est seul. Pour autant, les hommes chômeurs dont la conjointe est active sont plus nombreux à effectuer les tâches ménagères et s'occupent plus de leurs enfants lorsqu'ils en ont (Letrait, 2002) sans pour autant se transformer en « ménagères »¹⁶.

¹³ Bien que le temps consacré aux tâches ménagères décroisse chez les deux conjoints à la naissance du premier enfant, (au profit de soins à l'enfant), le temps quotidien dévolu aux tâches ménagères de la femme reste largement supérieur à celui de l'homme. En outre, les soins et l'éducation de l'enfant sont largement pris en charge par la mère. Il semble par ailleurs que l'engagement du père augmente peu avec le nombre d'enfant, contrairement à celui de la mère.

¹⁴ Il s'agit de l'enquête du groupe Division familiale de travail financée par la DARES et réalisée en 1999 par M-A Barrère-Maurisson. et S. Rivier.

¹⁵ Le temps parental est défini par le temps consacré aux activités parentales en note 10 page suivante

¹⁶ Les hommes chômeurs sont plus nombreux à effectuer des tâches ménagères et à s'occuper de leurs enfants. Mais paradoxalement, lorsqu'ils vivent en couple avec des enfants, les chômeurs effectuent moins de tâches domestiques que lorsqu'ils vivent seuls ou sans enfant, ce qui s'explique en partie par le fait que les chômeurs en couple vivent très fréquemment avec une chômeuse ou une femme au foyer.

- **Les contraintes professionnelles sont des facteurs déterminants des pratiques à l'égard des enfants.**

Au sein du travail domestique, les activités parentales¹⁷ occupent un statut spécifique. En effet, dans la mesure où elles touchent à l'enfant et à sa relation avec les parents, elles sont socialement valorisées. Le portrait du bon parent révèle cette attention : « le père et la mère doivent veiller avant tout à écouter, être disponible, accompagner et suivre leurs enfants »¹⁸.

A l'instar des activités domestiques, il apparaît une inégale répartition du temps parental entre les pères et les mères. Ainsi, en terme de durée, les mères en couple consacrent 2h par jour à ces activités lorsqu'elles sont « concernées » et 3h lorsqu'elles ont un enfant de moins de 3 ans. Leur conjoint y consacrent un temps beaucoup moins important : 1h10 en moyenne, et seulement 10 minutes de plus par jour si le plus jeune enfant a moins de trois ans. Là encore, le statut d'activité de chacun des parents, la catégorie socioprofessionnelle montrent toute son influence dans cette répartition inégalitaire. Pour exemple, dans les couples de deux actifs dont l'un au moins est indépendant, le partage est très inégalitaire. Dans les ménages comprenant deux cadres ou professions intermédiaires, l'homme participe un peu plus aux tâches parentales que dans ceux qui comprennent deux ouvriers ou employés. (Algava, 2002). Ces tâches seraient essentiellement tournées vers les « loisirs partagés » (Barrère-Maurisson, Rivier, 2000).

D'autres recherches ont souligné l'importance du statut professionnel du père, des contraintes professionnelles, des arbitrages financiers, des horaires atypiques de la conjointe comme déterminant des pratiques à l'égard des enfants (Fagnani, Letablier, 2003). Pour autant, ces travaux notent une proportion non négligeable d'hommes faisant preuve d'un réel investissement dans leur rôle de père. Ils se caractérisent par un moindre investissement professionnel (en termes de durée de travail) et par des salaires en moyenne moins élevés que ceux des autres hommes. Leur conjointe a fréquemment des horaires de travail atypiques qui ne coïncident pas avec ceux de leur compagnon, ce qui leur permet d'alterner leur présence auprès de l'enfant et de diminuer ainsi les frais de garde. Pour les chercheuses, la nécessité et/ou la volonté de réduire ces dépenses au maximum jouent sans doute un rôle déterminant. D'autres travaux (Tremblay, 2002) insistent sur le fait que les hommes qui souhaitent participer à des mesures de conciliation craignent de faire l'objet d'une certaine réprobation, plus ou moins ouverte, de la part de leur milieu de travail. Se prévaloir des congés pour raison familiale ou encore quitter tôt pour aller chercher ses enfants, par exemple, risquerait d'être vu comme un manque d'engagement dans son travail et à l'égard de l'employeur. Les incertitudes à l'égard des collègues et de supérieurs en milieu de travail accentuent les hésitations de certains pères.

- **La situation « d'hommes au foyer » entraîne-t-elle une remise en question de la division des rôles de sexe ?**

Les modèles seraient en train de changer. Les hommes, dans leurs discours tout du moins, refuseraient de plus en plus, de sacrifier leur vie privée à leur travail et souhaiteraient construire leur identité sociale à partir d'autres expériences (Meda, 2002) De nouvelles figures du père se dévoileraient. Elles répondraient à une réelle aspiration à plus de liberté et de souplesse dans l'articulation du travail et la vie familiale (Fagnani, 2002). De nouvelles manières d'être père, en référence au modèle de "l'idéal conjugal" émergeraient. Dans cet idéal, les demandes d'aide à la construction de l'identité personnelle de chacun réclament une certaine égalité entre les partenaires (de Singly,1996). Des territoires et des activités codés classiquement comme féminins, (le ménage, les décisions concernant la vie quotidienne, l'éducation des enfants), deviennent conjugaux.

¹⁷ Les activités parentales regroupent toutes les activités effectuées par les parents avec et pour les enfants. Il s'agit d'une part du temps passé à s'occuper des enfants : les habiller et leur faire la toilette, leur faire prendre les repas, jouer avec eux, passer avec eux du temps à l'extérieur, les conduire à l'école, les accompagner à des activités extra scolaires, les aider à faire leurs devoirs etc... Le temps parental représente une part non négligeable de l'emploi du temps hebdomadaire des individus puisqu'il se situe aux alentours des 19h30 contre 39h30 de travail salarié (temps moyen)

¹⁸ A ce titre, il est intéressant de relever les termes employés par la presse, les circulaires ministérielles ou de la CNAF pour qualifier "la mission éducative des parents ".

Interrogés dans notre enquête sur la raison principale pour laquelle ils se sont arrêtés de travailler, les trois quarts (près de 75 %) des pères bénéficiaires de l'APE à taux plein citent la volonté de s'occuper eux mêmes de leurs enfants. Les deux tiers (presque autant que la volonté de s'occuper des enfants) mentionnent des raisons financières liées au salaire (supérieur au leur) de leurs conjointes et un sur deux des raisons financières liés au coût de la garde d'enfants. Enfin environ 40 % nomment le fait que leur conjointe souhaite continuer de travailler tandis que 40 % indique les contraintes horaires propres à leur travail (cf graphique A en annexe 4). On voit bien qu'à côté du souhait affirmé de « s'occuper soi même de son enfant, un ensemble de causes financières et organisationnelles expliquent en partie l'arrêt d'activité et la prise de l'APE des pères.

Mais d'autres facteurs sociaux peuvent expliquer le comportement atypique de ces hommes. L'analyse factorielle des correspondances simplement effectuée sur l'ensemble des modalités des raisons de prise de l'APE selon quatre réponses possibles allant de « pas d'accord du tout - plutôt pas d'accord - plutôt d'accord - à - tout à fait d'accord - » permet de dessiner le paysage de cet ensemble de raisons (graphique1). En mettant en évidence que l'axe des abscisses explique plus de 90 % de la variance, ce graphique permet de confirmer ce qui a été dit précédemment. En particulier, parmi l'ensemble des raisons sur lesquelles nous avons demandé aux hommes de se positionner, apparaît une forte opposition entre quatre raisons pour lesquelles les hommes ne sont pas d'accord ¹⁹ (« votre travail ne vous plaisait pas - aucun service de garde à proximité du domicile - aucun mode de garde ne vous satisfait pleinement - votre conjointe a un emploi qu'elle ne pouvait pas interrompre ») avec deux raisons pour lesquelles ils sont tout à fait d'accord (« vous occuper vous même de vos enfants - votre conjointe a des revenus supérieurs aux vôtres »).

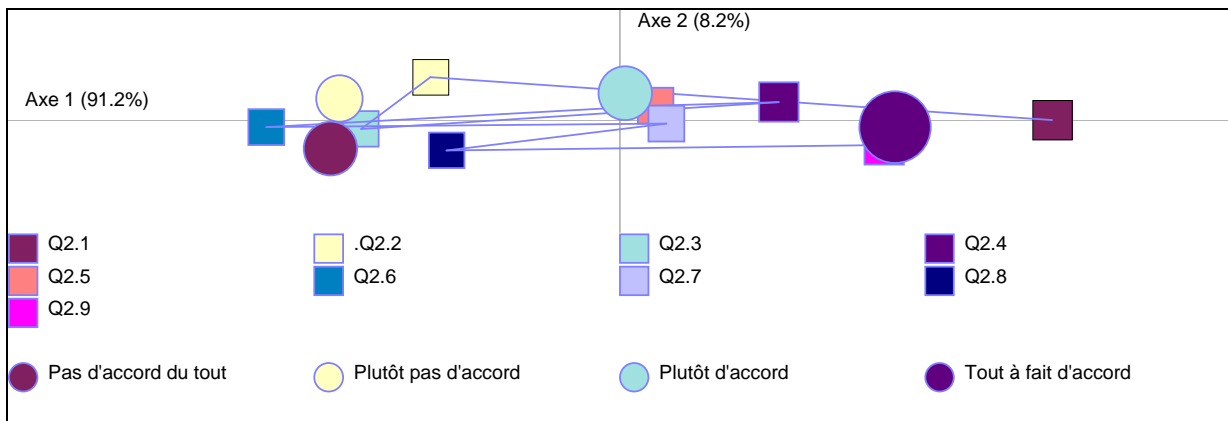
Dans cette configuration, l'opposition nette entre la raison essentielle avancée pour prendre l'APE pour laquelle les hommes sont tout à fait d'accord, « Vous occuper vous même de vos enfants » et la raison sur laquelle ils ne sont pas du tout d'accord « Votre travail ne vous plaisait pas » est flagrante. Cette opposition atteste que deux types de valeurs, familiales et professionnelles prévalent dans la décision de prendre l'APE. En particulier le rapport au travail de ces hommes joue un rôle important. Contrairement à ce que l'on aurait pu supposer a priori, ce ne sont pas des insatisfactions propres à leur emploi qui justifient la décision d'arrêter de travailler. En effet, **le fait de ne pas avoir un travail intéressant est le facteur le moins déterminant dans la décision d'arrêter de travailler**. En parallèle, il est intéressant de souligner que le rapport au travail de leur conjointe apparaît comme un critère important dans la décision d'arrêter de travailler. Le fait que la conjointe ne souhaite pas interrompre son activité professionnelle apparaît, après les arguments financiers liées au salaire de la conjointe ou au coût du mode de garde ²⁰, comme une des raisons dominantes de prise de l'APE pour laquelle ils sont d'accord. Le rapport au travail de ces hommes, mais aussi celui de leur conjointe semble jouer un rôle important.

On pressent bien que la décision semble relever d'une décision de couple dans laquelle le rapport au travail des ces hommes et de leur conjointe est un facteur important. Il nous appartiendra de conforter et mieux saisir, ou au contraire infirmer ces hypothèses à travers des entretiens que nous mènerons dans le cadre d'une enquête qualitative auprès de ces couples.

¹⁹ Les hommes ont répondu pas d'accord du tout ou plutôt pas d'accord

²⁰ « votre conjointe a des revenus supérieurs aux vôtres » et « financièrement il est plus avantageux de garder vous même vos enfants »

Graphique 1 : Raisons de la prise de l'APE par les pères bénéficiaires



Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : Echantillon total N= 369

Q2.1 = vous occuper vous-même de vos enfants ; **Q2.2** = aucun mode de garde ne vous satisfait pleinement ;

Q2.3 = aucun service de garde à proximité du domicile ; **Q2.4** =Financièrement plus avantageux de garder vous-même vos enfants plutôt que de les faire garder ; **Q2.5** =horaires de travail pas conciliables avec votre vie professionnelle ; **Q2.6** =votre travail ne vous plaisait pas ; **Q2.7** =votre conjointe a un emploi qu'elle ne souhaitait pas interrompre. **Q2.8** =votre conjointe a un emploi qu'elle ne pouvait pas interrompre ; **Q2.9** =votre conjointe a des revenus supérieurs aux vôtres

Mais il importe dans un premier temps, de connaître les caractéristiques de ces couples. Quelles caractéristiques sociales, familiales, économiques, professionnelles présentent ces hommes et leurs conjointes ? Appartiennent-ils plutôt à des CPS supérieures avec un haut niveau de diplôme comme le montrent les études sur les « couples égalitaires » ? Les hommes s'investissent-ils moins professionnellement que leurs conjointes ? Ont-ils des salaires moins élevés que ceux des autres hommes, comme le laissent augurer les études sur les « nouveaux pères » ? Présentent ils les mêmes caractéristiques socioprofessionnelles que leurs homologues femmes, bénéficiaires de l'APE ? Se distinguent-ils ou se confondent-ils avec leurs homologues masculins, pères d'au moins deux enfants ? In fine, ces pères font-ils figures de « nouveaux papas » par leur investissement dans la vie familiale ? Font ils aussi figures de « nouveaux hommes » par leurs pratiques domestiques ? Dans quelles configurations particulières de couples se classent-ils ?

POUR FACILITER LA LECTURE... QUELQUES VOCABLES SOUVENT UTILISES

- **Hommes bénéficiaires = hommes qui perçoivent l'APE. Ils remplissent donc les conditions d'éligibilité à l'APE vis à vis des conditions d'emploi, et de leur situation familiale (pères d'au moins deux enfants dont le dernier a moins de trois ans)**
- **Hommes éligibles à l'APE = Hommes qui remplissent les conditions d'éligibilité à l'APE vis à vis des conditions d'emploi, et de leur situation familiale (pères d'au moins deux enfants dont le dernier a moins de trois ans)**
- **Homologues masculins = hommes éligibles**
- **Homologues féminins = femmes bénéficiaires de l'APE**
- **Couples de pairs = couples formés par un homme éligible à l'APE et sa conjointe**

L'APE vise à permettre aux parents d'interrompre ou réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs jeunes enfants. Cette prestation familiale peut être versée à partir du deuxième enfant, et est octroyée sans condition de ressources. Sous réserve de conditions particulières liées à l'emploi (en termes d'ancienneté par exemple), l'APE peut être associée à un congé parental d'éducation.

Elle peut être versée à taux plein (1) ou à taux réduit (2).

- (1) Au moment de l'enquête, elle est versée à taux plein (493,22 euros par mois) jusqu'à ce que le dernier enfant ait atteint l'âge de trois ans, à l'un des deux parents, à condition que le bénéficiaire n'exerce aucune activité professionnelle. Pour en bénéficier, le parent doit avoir travaillé au moins deux ans durant les dix ans (y compris les congés de maternité et les périodes de chômage indemnisé) qui précèdent la naissance du benjamin pour une naissance de rang 3 ou plus, et deux ans durant les cinq ans pour une naissance de rang 2.
- (2) Si l'activité est réduite d'au moins 20 %, le montant de la prestation est de 246,63 euros par mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'APE a été intégrée dans la nouvelle prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Elle peut être versée dès le 1^{er} enfant pour une durée maximale de 6 mois (voir *l'essentiel* n°16, www.caf.fr rubrique « coup d'œil sur... »).

II - PROFIL DES HOMMES BENEFICIAIRES DE L'APE A TAUX PLEIN

Les pères bénéficiaires de l'APE à taux plein se confondent du point de vue de l'âge avec l'ensemble de leurs « pairs » ²¹éligibles à l'APE. Ainsi, ils ont 36 ans en moyenne (contre 35,4) et sont plus âgés que leur conjointe de 2,7 années (contre 2,8). De même on ne note pas de différence par rapport à leur répartition par classe d'âge. (cf annexe 3 tableau K).

▪ Un homme sur 100 demande l'APE

En revanche, ce qui frappe, c'est le **très faible taux de recours à la prestation**. Parmi l'ensemble des hommes éligibles à l'APE, seulement **0,9 %**, soit un père d'au moins deux enfants sur 100 perçoit l'APE. Par contraste, on est surpris par la proportion de mères qui demandent la prestation. Un peu plus du tiers des femmes, soit **1 femme sur trois** donnant naissance à un deuxième enfant demande l'APE (Afsa, 96). Cet écart rend compte de l'impact opposé de la prestation sur les hommes et les femmes : très faible impact de la prestation pour les hommes dans la décision d'arrêter de travailler et plus globalement sur leur comportement d'activité ; très fort impact sur les comportements d'activité professionnelle pour les femmes. En ce sens, et bien qu'au cours de ces dernières décennies, un des traits majeurs de l'évolution des marchés du travail soit le recul du modèle familial où l'homme est le seul actif, la très faible proportion d'hommes « au foyer » atteste que ce modèle ne semble pas pour autant devoir s'inverser.

Tableau 1 : Répartition des bénéficiaires de l'APE et du taux de recours à l'APE selon le sexe (en %)

Bénéficiaires	Hommes	Femmes
Bénéficiaires APE (a)	1,9	98,1
Taux de recours (b)	0,9	33

(a) Source : échantillon CNAF, 2000 Champ : ensemble des bénéficiaires tous régimes métropole et DOM

(b) Source : pour les hommes nous avons effectué le calcul à partir des données sur les pères d'au moins deux enfants de l'enquête emploi. (mars 2002). Pour les femmes, les données datent de 1999...et concernent les mères de deux enfants. Avec toutes les précautions relatives à ces champs différents, il nous a paru toutefois intéressant de mettre au jour ces différences flagrantes. Une actualisation du calcul du taux de recours sur l'ensemble des femmes éligibles serait indispensable à mener.

Pour autant, lorsqu'ils prennent l'APE, les 3/4 des hommes optent pour une APE à taux plein. Ils semblent donc faire un choix radical, qui exige pour ceux qui avaient un emploi avant de percevoir l'APE de se retirer du marché du travail. Ce cas de figure est aussi le plus répandu pour les femmes bénéficiaires de l'APE. (Cf tableau 2).

Tableau 2 : répartition des bénéficiaires masculins et féminins selon le type d'APE (en %)

Bénéficiaires de l'APE	taux réduit sur total APE	taux plein sur total APE
Femmes	24,6	75,4
Hommes	29,8	70,2

Source : échantillon CNAF, 2000. Champ : ensemble des bénéficiaires tous régimes métropole et DOM

▪ Plus dans l'emploi que les bénéficiaires féminins mais moins que leurs homologues masculins

Les hommes bénéficiaires de l'APE ont un statut d'activité antérieur à la prise de l'APE proche de celui des bénéficiaires féminins. Une partie des bénéficiaires masculins est constituée par d'anciens chômeurs : un cinquième déclare être au chômage l'année précédant l'arrêt de leur activité. On retrouve cette même proportion chez les femmes bénéficiaires qui ont deux enfants (tableau 3). Toutefois, les hommes bénéficiaires semblent être moins au chômage que les femmes bénéficiaires. En effet, si on compare plus spécifiquement la situation des pères bénéficiaires de deux enfants (54 % des bénéficiaires) à celle des mères bénéficiaires de deux enfants, on s'aperçoit que les hommes chômeurs sont moins représentés (15

²¹ Données de l'enquête emploi mars 2002. Il s'agit des hommes qui ont moins deux enfants dont le dernier a moins de 3 ans.

%). Ces chiffres ne doivent néanmoins pas occulter le fait qu'avant de percevoir l'APE, les **hommes bénéficiaires sont 3 fois plus au chômage que leurs homologues masculins**, éligibles à l'APE. Alors que les chômeurs ne représentent que 6,3 % des hommes éligibles, on constate que 21 % des hommes bénéficiaires étaient au chômage avant de percevoir l'APE.

Cette catégorie de bénéficiaires n'a pas changé a priori son comportement en fonction des règles de droit pour percevoir l'APE, puisqu'elle n'a pas modifié son statut d'activité. Il s'agit vraisemblablement là d'un effet d'aubaine. On peut donc supposer que comme pour les femmes, les hommes bénéficiaires ont certainement trouvé un intérêt financier immédiat à échanger leur indemnité de chômage contre l'APE

Tableau 3 : répartition de bénéficiaires masculins et féminins selon leur situation professionnelle à l'entrée de l'APE (en %)

Situation professionnelle	Hommes bénéficiaires de l'APE (a)	Hommes bénéficiaires de l'APE rang 2 (b)	Femmes bénéficiaires de l'APE rang 2 (c)	Hommes éligibles à l'APE (d)
Actifs occupés	78	85	76	90
Chômeurs	21	15	21	6
Inactifs	1	0	4	4
TOTAL	100	100	100	100

(a) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : Echantillon total N= 369

(b) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : hommes bénéficiaires de l'APE à taux plein ayant deux enfants dont au moins un a moins de 3 ans. N= 200

(c) Source : enquête CREDOC, CNAF 1999. Champ : femmes bénéficiaires de l'APE à taux plein ayant deux enfants dont au moins un a moins de 3 ans.

(d) Source : enquête emploi, mars 2002. Champ : pères d'au moins deux enfants dont le dernier a moins de 3 ans.

Pour autant, les trois quart des pères bénéficiaires (78%) ont interrompu leur emploi pour percevoir l'APE. Ce taux atteint même 85 % pour les pères de deux enfants. Bien que moins ancrés dans l'emploi que leurs homologues masculins, les bénéficiaires masculins le sont tout de même plus que les bénéficiaires féminins. Compte tenu de l'importance des facteurs liés à l'emploi sur la participation des hommes dans la sphère familiale, il y a donc lieu de s'intéresser dans le paragraphe suivant plus spécifiquement aux bénéficiaires qui avaient un emploi juste avant de percevoir l'APE.

▪ **Une sur-représentation des hommes bénéficiaires dans des emplois qualifiés de « féminin »**

Avant d'interrompre leur activité professionnelle pour percevoir l'APE, plus d'un tiers des pères bénéficiaires de l'APE travaillaient dans le secteur du commerce (tableau 4). Ce secteur d'activité est sur-représenté ainsi que (dans une moindre mesure) celui de l'éducation, de la santé, et de l'action sociale.

Tableau 4: répartition des bénéficiaires pères APE et des pères éligibles à l'APE selon le secteur d'activité (en %)

Secteur d'activité	Pères bénéficiaires l'APE (a)	Ensemble des pères éligibles à l'APE (b)
Agriculture, sylviculture, pêche	1	5
Industries ²²	14	23
Energie	1	1
Construction	6	11
Commerce	33	13
Transports	9	8
Activités financières, immobilières	2	3
Services aux entreprises, et aux particuliers	16	20
Education, santé, action sociale	13	8
Administration	5	8
TOTAL CIT.	100	100

(a) : Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : Pères bénéficiaires de l'APE, actifs occupés à leur entrée dans l'APE. N = 287

(b) : Source : enquête emploi mars 2002. Champ : pères d'au moins deux enfants au moins dont le dernier a moins de 3 ans

Il est certain que plus un homme (c'est vrai aussi pour les femmes) exerce une profession gratifiante par le contenu des tâches et les responsabilités qu'elle lui permet d'assumer, plus il est enclin à poursuivre son activité professionnelle. Or, travailler dans le commerce (surtout l'hôtellerie) augmente, on le sait, la durée habituelle de travail et les difficultés de conciliation entre vie familiale et professionnelle. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de voir les ouvriers et les employés du commerce sont sur-représentés parmi les hommes interrompant leur activité après la naissance de leur enfant (tableau 5).

On peut penser que pour eux, les conditions de travail et notamment les contraintes d'horaires ont été des facteurs déterminants pour interrompre l'activité professionnelle. En sus des contraintes propres à ce secteur d'activité, il est intéressant de se pencher sur les métiers occupés. La plupart d'entre eux sont des emplois de vendeurs ou caissiers. Ces emplois, typiquement féminins ont été soulignés comme étant les emplois les plus fréquemment occupés par les femmes bénéficiaires de l'APE (qui travaillent dans le secteur du commerce). Les hommes bénéficiaires semblent donc exercer les mêmes métiers que les femmes bénéficiaires.

²² agricoles et alimentaires, des biens de consommation, automobile, des biens d'équipement ou industries des biens intermédiaires

Tableau 5 : répartition des hommes bénéficiaires selon leur CPS et le secteur d'activité à l'entrée dans l'APE (en %)

	Agric, Sylvic Pêche	Industries	Energie	Construction	Commerce	Transports	Act fin et imm	Services aux entr	Services aux particuliers	Education Santé Action sociale	Administration	Autres	Total
ouvriers	1	11	0	5	10	5	0	2	3	2	0	0	40
employés	0	2	0	1	15	3	1	3	2	7	3	0	40
Cadres, prof interm	0	1	0	0	5	1	0	1	2	2	0	0	13
cadres sup, prof intellect	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1	0	4
Artisans Commer	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	3
Total	1	14	1	6	33	9	2	7	8	13	5	0	100

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires APE actifs occupés à l'entrée dans l'APE. N= 287

Note : A travers ce tableau, nous avons essentiellement voulu mettre en évidence la proportion d'employés travaillant dans le secteur du commerce. Les autres données, compte tenu du faible effectif de l'échantillon sont à prendre avec précaution. Les chiffres ont été arrondis au nombre entier supérieur ou inférieur le plus proche.

La sur-représentation de hommes bénéficiaires travaillant dans le secteur de « l'éducation, santé, action sociale » est également intéressante. Les hommes bénéficiaires de l'APE exercent plus particulièrement les métiers du secteur santé (agents hospitaliers, aide soignants). Ce secteur d'activité, davantage propice à des mesures de conciliation familiale et professionnelle, est très féminisé et généralement peu investi par les hommes. Le fait de travailler dans ce secteur d'activité relève peut être pour les hommes d'une décision au sein du couple visant la garantie d'un équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. On peut aussi penser que le choix de ce secteur d'activité a eu lieu bien avant les nécessités d'arbitrage, au moment par exemple du choix des formations, des métiers et d'orientation professionnelle. On aurait donc bien là, de nouvelles figures d'hommes plus proches des trajectoires professionnelles féminines que celles de leur pairs. On peut aussi considérer que ces hommes, parce qu'ils travaillent dans un environnement fortement féminisé ont intégré des formes de compromis en matière de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Ces considérations sont confortées lorsque l'on s'intéresse à la répartition des hommes bénéficiaires entre le secteur privé et le secteur public (tableau 6). Comme leurs homologues masculins, les hommes bénéficiaires travaillent plus dans le secteur privé (77%) que dans le secteur public (23%). Toutefois, **la représentation des hommes bénéficiaires dans le secteur public est légèrement plus importante que celle de leurs homologues masculins (17%)**. Là encore, on peut faire l'hypothèse que leur fréquentation d'un environnement professionnel plus féminin les pousse, plus que les autres pères, à s'investir dans la vie familiale. On peut également penser que la prise en compte des risques de perte d'emploi, moindres dans le secteur public que dans le secteur privé constitue un facteur important dans la décision d'interrompre l'activité professionnelle.

Tableau 6 : répartition des pères bénéficiaires de l'APE selon le secteur d'activité public/privé (en %)

Secteur public/privé	Pères bénéficiaires APE (a)	Ensemble des pères éligibles à l'APE (b)
Salarié du secteur public	23	17
Salarié du secteur privé	77	83
TOTAL	100	100

(a) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires APE, actifs occupés à leur entrée dans l'APE. N = 287

(b) Source : enquête emploi mars 2002. Champ : pères d'au moins deux enfants au moins dont le dernier a moins de 3 ans

▪ Les employés et les ouvriers sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées

Les bénéficiaires masculins interrogés, et qui avaient un emploi juste avant de prendre l'APE sont surtout des employés et des ouvriers. Ces deux catégories représentent à elles seules 80 % des hommes bénéficiaires de l'APE et 84 % des femmes bénéficiaires de l'APE (enquête CREDOC-Cnaf, 1999)²³. Les cadres supérieurs, les commerçants ou les artisans et dans une moindre mesure les professions intermédiaires sont très peu représentés. Cela s'explique en partie par le fait que l'APE est une allocation forfaitaire qui ne tient pas compte des revenus antérieurs des bénéficiaires. Les hommes, comme les femmes, qui perçoivent les salaires les plus élevés sont donc ceux pour qui le passage à l'APE amène la perte de revenus la plus forte. Du point de vue financier, ils sont donc les moins conduits à pouvoir interrompre leur activité professionnelle.

Tableau 7 : répartition des bénéficiaires masculins et féminins selon la catégorie socioprofessionnelle du dernier emploi à l'entrée de l'APE rang 2 (en %)

CPS	Hommes bénéficiaires de l'APE rang 2 (a)	Femmes bénéficiaires de l'APE rang 2 (b)
ouvrier	40	20
employé	40	64
cadre profession intermédiaire	13	12
cadre supérieur profession intellectuelle	4	3
Artisans, commerçants	3	1
TOTAL	100	100

(a) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : hommes bénéficiaires de l'APE à taux plein ayant deux enfants dont au moins un a moins de 3 ans et ayant un emploi à l'entrée dans l'APE. N= 186 Les chiffres ont été arrondis au nombre entier supérieur ou inférieur le plus proche.

(b) Source : enquête CREDOC- CNAF, 1999. Champ : femmes bénéficiaires de l'APE à taux plein ayant deux enfants dont au moins un a moins de 3 ans.

La prise de l'APE semble relever d'un calcul qui dépasse le seul partage sexué des rôles. La dimension socioéconomique, et en particulier l'appartenance à la CPS des employés et des ouvriers semblerait traverser les représentations sexuées des modèles féminins et masculins. C'est donc cette dimension que nous allons maintenant étudier.

L'ensemble des hommes qui ont opté pour l'APE à taux plein sont essentiellement **des ouvriers** (à peine sur-représentés : 40%) **et des employés** (40%). Cette dernière catégorie est fortement sur-représentée par rapport à leur population de référence (tableau 8). Ce constat conforte les analyses faites à propos d'autres congés (notamment les congés de paternité). Elles ont mis en évidence les facteurs liés à l'activité professionnelle dans la prise de congés parentaux. En particulier, le faible nombre de pères artisans ou travailleurs indépendants, gagent d'une prise de risque mesuré de leur retrait du marché du travail (notamment un retour toujours possible). On peut aussi supposer que le bénéfice de cette prestation est

²³ Champ : femmes bénéficiaires de l'APE ayant deux enfants dont au moins un a moins de 3 ans

peut être pour eux financièrement plus intéressant que le maintien sur le marché du travail, lorsque l'on intègre l'ensemble des coûts liés à l'activité et à la garde d'enfants.

Tableau 8 : répartition des hommes bénéficiaires APE et des hommes éligibles à l'APE par CPS (en %)

Répartition par CS	Hommes bénéficiaires de l'APE (a)	Ensemble des pères éligibles à l'APE (b)
Agriculteurs exploitants	0	3,1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	4	7,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4	19,8
Professions intermédiaires	13	21,1
Employés	39	11,1
Ouvriers	40	36,9
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	0	0,3
	100	100

(a) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Le tableau est construit sur 369 observations (échantillon total)

(b) Source : enquête emploi, mars 2002. Champ : pères d'au moins deux enfants au moins dont le dernier a moins de 3 ans

En corollaire, les hommes qui arrêtent leur activité pour bénéficier de l'APE sont les moins qualifiés (tableau 9). Le montant de leur salaire mensuel moyen (1124 euros)²⁴ associé à leur niveau d'emploi attestent également d'une situation leur permettant la garantie d'un équilibre financier par rapport au taux de rémunération de l'APE. La compensation financière limitée (484 euros par mois²⁵), le plafonnement de la Sécurité sociale, la non-considération des charges sociales expliqueraient ainsi en partie le faible nombre d'artisans, de cadres, et de cadres supérieurs. **La garantie d'un équilibre financier** semble constituer un élément décisif dans la décision d'arrêter de travailler. Cet aspect sera étudié plus en détail dans la partie III « une configuration de couple atypique » de ce dossier.

Tableau 9 : répartition des bénéficiaires pères APE selon le niveau de diplôme (en %)

Diplômes	Hommes APE (a)	Ensemble des hommes éligibles à l'APE (b)
Aucun diplôme ou Certificat d'études primaires	17	24
BEPC	6	6
CAP ou BEP (ou BAPA) ou autres diplômes de ce niveau	43	34
Baccalauréat, Brevet professionnel ou autres diplômes de ce niveau	16	11
Baccalauréat + 2 ans	9	12
diplôme supérieur	9	13
TOTAL	100	100

(a) : source : enquête APE hommes, CNAF 2003. échantillon total . N= 369 (b)source : enquête emploi mars 2002. Champ : pères d'au moins deux enfants au moins dont le dernier a moins de 3 ans

▪ Un ancrage et un retour possible dans l'emploi

Pour les salariés ayant une ancienneté de plus d'un an, la prise de l'APE peut être associée à la prise d'un congé parental. Ce congé leur donne une garantie de retour à l'emploi. Ce dispositif est largement utilisé par les hommes interrogés. Parmi ceux qui avaient un emploi avant de percevoir l'APE, 86,4 % d'entre eux associent à la prestation, une ouverture des droits à un congé parental d'éducation. Cette proportion est de 60 % parmi les femmes bénéficiaires de l'APE (et qui avaient un emploi avant de percevoir l'APE).

Le taux de 87% pour les hommes bénéficiaires reste sensiblement le même selon que le secteur d'activité soit public ou privé, ou selon le temps d'exercice du dernier emploi. Il est important de signaler ici que , pour

²⁴ voir chapitre III p 26 , § « 60 % des femmes des bénéficiaires de l'APE gagnent plus que leurs conjoints »

²⁵ au moment de l'enquête en mars 2003.

les femmes bénéficiaires ce même taux n'est atteint que pour les fonctionnaires (cf enquête CREDOC-CNAF, 1999).

Ces données attestent que les hommes bénéficiaires sont plus ancrés dans l'emploi que les femmes bénéficiaires. S'arrêter de travailler est moins risqué pour eux parce qu'ils associent à L'APE un dispositif leur garantissant un retour à l'emploi. En outre, 81 % des hommes bénéficiaires bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (tableau A, annexe 3) et la moitié d'entre eux ont exercé leur dernière activité professionnelle depuis au moins 5 ans (tableau B, annexe 3). De surcroît, 90% des hommes bénéficiaires envisagent de reprendre une activité professionnelle (tableau 10). Quand un homme prend l'APE, de façon plus marquée que les femmes, il fait donc un « choix raisonné » et anticipe les risques avant de s'engager en se garantissant notamment un **retour possible à l'emploi**.

En outre, la forte proportion d'hommes bénéficiaires qui envisagent de prendre une nouvelle activité professionnelle lorsqu'ils ne percevront plus l'APE (43%), est peut être la manifestation d'une « pause » professionnelle avant de démarrer si possible un nouvel emploi. On peut supposer que les hommes bénéficiaires ne rompent pas avec l'emploi, mais font une « parenthèse » qui leur permet de trouver un autre emploi correspondant davantage à leurs aspirations.

Tableau 10 : répartition des pères bénéficiaires de l'APE selon ce qu'ils envisagent de faire lorsqu'ils ne percevront plus l'APE (en %)

Activités envisagées:	Pères bénéficiaires APE .
De reprendre votre dernière activité professionnelle	47
De prendre une nouvelle activité professionnelle	43
De ne pas reprendre d'activité professionnelle	0
De reprendre des études	3
De continuer à vous occuper de votre enfant	5
Autres	2
TOTAL CIT.	100

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires APE, actifs occupés à l'entrée dans l'APE . N= 287. Les chiffres ont été arrondis au nombre entier supérieur ou inférieur le plus proche.

Nous ne pouvons donc pas faire référence aux hommes bénéficiaires sans nous intéresser à leurs conjointes, et vice versa, si nous voulons mettre en lumière ce que cette situation atypique engage en termes de rôles parentaux. Il y a donc lieu de s'intéresser spécifiquement à la configuration de ces couples.

III - UNE CONFIGURATION DE COUPLE ATYPIQUE

Nous allons maintenant nous intéresser à la situation professionnelle des conjointes des hommes bénéficiaires dans la mesure où les travaux sur les femmes bénéficiaires ont montré l'importance de la situation professionnelle du conjoint (notamment la stabilité d'emploi) dans leur décision d'arrêter de travailler.

▪ Stabilité d'emploi du couple

Nous avons précédemment mis en évidence la stabilité d'emploi des hommes bénéficiaires. Nous retrouvons également une grande stabilité dans la situation professionnelle de leurs conjointes.

Au niveau du statut d'activité, les conjointes des pères bénéficiaires se distinguent fortement de leurs pairs, conjointes d'hommes éligibles à l'APE. Le tableau 11 met au jour des contrastes saisissants entre la situation professionnelle des conjointes des bénéficiaires et celle des conjointes des hommes éligibles. Les conjointes actives des hommes bénéficiaires sont sur-représentées. Près de 90 % des conjointes de bénéficiaires exercent un emploi alors que seulement 43 % des conjointes des hommes éligibles exercent un emploi. En outre, plus de la moitié des conjointes des hommes éligibles sont inactives (50,9%), alors que les conjointes d'hommes bénéficiaires de l'APE ne sont que 2 % en inactivité.

L'écart de la stabilité d'emploi est également intéressant : 85% de conjointes des bénéficiaires ont un emploi stable (ancienneté supérieure à un an). Les conjointes des hommes éligibles ne sont que 36% dans le cas. Ces constats sur la stabilité d'emploi des conjointes des bénéficiaires sont confortés par les données sur la durée d'exercice de leur emploi actuel : près des 2/3 (64%) des conjointes des bénéficiaires qui ont un emploi, exercent leur profession depuis plus de 5 ans. (tableau C annexe 3)

Tableau 11 : Répartition des hommes et de leurs conjointes selon leur statut d'activité (en %)

	Hommes APE (a)	Ensemble des hommes éligibles à l'APE (b)	Conjointes Hommes APE (a)	Ensemble des conjointes des pères éligibles à l'APE (b)
Inactifs	1	4	8	51
Chômeurs	21	6	4	6
Actifs ancienneté > 1an	69	75	85	36
Actifs ancienneté < 1an	9	15	3	7
total	100	100	100	100

(a) Source : enquête APE hommes, CNAF 200 (369 observations)

(b) Source : enquête emploi, mars 2003. Champ : pères d'au moins deux enfants au moins dont le dernier a moins de 3 ans

Cette stabilité d'emploi se confirme également dans les configurations des couples formés par les hommes bénéficiaires et leurs conjointes. Ainsi, 92 % d'entre eux ont une stabilité d'emploi assurée par l'un au moins de ses membres, le plus souvent la femme. Ce taux n'est atteint que par 60% des couples « de pairs », et le plus souvent par l'homme. En outre, 60 % des couples formés par les hommes bénéficiaires et de leurs conjointes ont une stabilité d'emploi assurée simultanément par les deux conjoints (tableau D1 et D2, annexe 3). Ce taux n'est que de 31% pour les « couples de pairs ». Ces données peuvent aussi laisser entrevoir quelles sont les stratégies mises à l'œuvre par les couples pour qu'un homme puisse interrompre son activité professionnelle. La stabilité d'emploi des deux membres du couple apparaît comme un facteur déterminant. La prise en compte de ce facteur est renforcé quand l'homme bénéficiaire n'a pas de situation professionnelle stable avant de prendre l'APE. A ce titre, il est bon de signaler que près de 80 % des hommes bénéficiaires qui avaient un emploi occasionnel vivent avec une femme qui a un emploi stable. De même, environ 80 % des hommes APE chômeurs vivent avec une femme ayant un emploi stable.

Les conjointes des hommes bénéficiaires sont donc plus ancrées dans l'emploi que les conjointes d'hommes éligibles à l'APE. En cela, elles se distinguent des caractéristiques d'emploi des femmes en général. Pour autant, se rapprochent-elles du profil professionnel des hommes en général ? Il y a donc lieu d'examiner dans un premier temps à quelles catégories socioprofessionnelles appartiennent les conjointes des hommes bénéficiaires.

▪ **Des conjointes d'une CPS supérieure à celle des hommes bénéficiaires**

De manière générale, dans notre échantillon, on constate une certaine endogamie des catégories socioprofessionnelles. Ainsi, les configurations les plus fréquentes sont les couples constitués de deux employés (17 %) ou constitué d'ouvriers avec des employées (16 %) (tableau E1 annexe 3). Cependant, la proportion relativement importante d'ouvriers (14 %) ou d'employés (13 %) mariés avec des personnes exerçant des professions intermédiaires (ces pourcentages sont de 5 % et 2 % pour la population témoin - voir annexe 3 tableau E2) nous invite à regarder de plus près les configurations des couples. Mais, plus que les conjointes des hommes éligibles, les conjointes des pères bénéficiaires ont des CPS supérieures à celles de leur conjoint.

C'est pourquoi, dans le tableau ci dessous, nous proposons de classer de façon synthétique les couples selon les différences de niveaux de CPS entre conjoints. Près de la moitié des conjointes des pères bénéficiaires appartient à des CPS supérieures à celles de leur conjoint. On constate que les conjointes des hommes bénéficiaires sont 4 fois moins nombreuses à avoir une CPS inférieure à leurs conjoints, que les conjointes des hommes éligibles. A l'inverse, les hommes bénéficiaires sont 4 fois plus nombreux que les hommes éligibles à appartenir à une CPS inférieure à leur conjointe. Enfin près de la moitié des conjointes d'hommes bénéficiaires ont une CPS supérieure à leur conjoint.

Tableau 12 : Répartition des conjoints selon leurs différences de niveaux de CPS (en %).

	Hommes bénéficiaires APE (a)	Hommes éligibles à l'APE (b)
CPS conjointes < CPS hommes	7	27
CPS conjointes = CPS hommes	47	57
CPS conjointes >CPS hommes	46	12
Chômeurs et autres situations	0	4
Ensemble	100	100

(a) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires actifs occupés à l'entrée dans l'APE. N= 287

(b) Source: enquête emploi, mars 2003. Champ : pères d'au moins deux enfants au moins dont le dernier a moins de 3 ans

Note : nous avons regroupé les ouvriers et les employés dans une même CPS

Le tableau 13 (en ligne) permet de préciser les configurations des couples de notre population d'enquête. On constate que plus de la moitié des ouvriers (catégorie la plus représentée) vit avec une conjointe de CPS supérieure. Si on considère que les employés ont une CPS supérieure aux ouvriers, ce taux atteint 73 % alors que seulement 7 % des ouvriers sont mariés avec des ouvrières. Même si les conditions de travail et de rémunération des catégories socioprofessionnelles d'employés se rapprochent fortement de celles des ouvrières (notamment dans le secteur du commerce), ces données attestent d'une configuration de couple dans laquelle la femme a un niveau d'emploi supérieur à celui de son conjoint. Si l'on considère les métiers se rapportant aux la CPS, on n'est pas surpris de constater les unions suivantes que nous donnons à titre d'exemples : Infirmière (43 fois citée sur 332 observations) avec Menuisier... ; Enseignante (12 fois citée) avec vendeur ; Médecin (9 fois cité) avec Manutentionnaire... ; Educatrice/Agent de sécurité... ; Pharmacienne/ Comptable ; Directrice commerciale/Vendeur etc ...

Tableau 13 : CPS hommes bénéficiaires et conjointes (Pourcentage en ligne)

	ouvrière	employée	cadre profession intermédiaire	cadre supérieur profession intellectuelle	Artisans	TOTAL
ouvrier	7	39	34	6	12	100
employé	4	43	33	11	8,	100
cadre profession intermédiaire	0	24	48	21	8	100
cadre supérieur profession intellectuelle	0	27	0	73	0	100
Artisans	0	20	40	0	40	100
TOTAL	4	38	34	12	10	100

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires, actifs occupés à l'entrée dans l'APE N= 287 Note : A travers ce tableau, nous avons essentiellement voulu mettre en évidence la proportion de femmes cadre /profession intermédiaire mariés avec des hommes ouvriers ou employés. Compte tenu du faible effectif de l'échantillon, les autres données, notamment celles concernant les femmes cadre supérieur ou artisans sont à prendre avec précaution .

▪ Des femmes plus diplômées que leur conjoint

Pour comprendre plus en profondeur les principes de cette mobilisation conjugale, il est intéressant de comparer les niveaux de diplômes. Le tableau ci dessous permet de comparer les différences de niveau de diplôme entre les hommes bénéficiaires/et leurs conjointes aux différences de diplômes des hommes éligibles / conjointes. On observe que les conjointes des hommes bénéficiaires sont 3 fois moins nombreuses à avoir un diplôme inférieur à leurs conjoints que les conjointes des hommes éligibles. Par ailleurs, elles sont 2 fois plus nombreuses à avoir un diplôme supérieur à leur conjoint. En outre, les écarts de diplômes entre conjoints méritent d'être soulignés. Près des 2/3 des hommes bénéficiaires (64,8 %) ont un diplôme inférieur à celui de leurs conjointes. Les hommes éligibles ne sont qu'un tiers dans cette situation.

Tableau 14 : Répartition des conjointes selon leurs différences de niveaux de diplômes (en %).

	Hommes bénéficiaires APE (a)	Hommes éligibles à l'APE (b)
Diplôme conjointes < diplôme hommes	9	28
Diplôme conjointes = Diplôme hommes	26	40
Diplôme conjointes > Diplôme hommes	65	32
Ensemble	100	100

(a) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires actifs occupés à l'entrée dans l'APE. N= 287

(b) Source: enquête emploi, mars 2003. Champ : pères d'au moins deux enfants au moins dont le dernier a moins de 3 ans

On constate que un peu moins des 2/3 (63%) des hommes bénéficiaires ont un niveau de diplôme n'excédant pas le secondaire tandis qu'un peu plus des 2/3 (70%) de leurs conjointes ont un niveau de diplôme supérieur au secondaire. En outre, le niveau de diplôme le plus fréquent des conjointes des bénéficiaires est celui de Bac 3 ou 4 (23 %) alors qu'il n'est atteint que par 6 % des hommes bénéficiaires. Ces données n'ont rien de surprenant. Elles attestent seulement qu'à l'instar de la configuration des diplômes dans les couples formés par les hommes éligibles et leurs conjointes, notre population d'étude se caractérise par des femmes plus diplômées que les hommes (tableau F1 annexe 3)

En revanche, ce qu'il est frappant de constater c'est l'écart de diplôme entre les bénéficiaires et leurs conjointes. Pour exemple, près de 70 % des hommes bénéficiaires qui ont un niveau de diplôme du

secondaire (catégorie la plus représentée) vivent avec une conjointe qui à un niveau d'étude supérieur au leur (tableau 15).

L'analyse des écarts apparaît nettement quand on regarde le tableau F2 en annexe 3. Plus de 90 % des conjointes ayant un diplôme de niveau bac 3 ou 4 (le plus représenté) vivent avec un conjoint qui a un niveau de diplôme inférieur. De plus, plus de la moitié (54 %) des conjointes ayant un niveau de bac + 3 ou 4 sont mariées avec un homme niveau secondaire. Enfin, plus de deux tiers (65 %) des femmes qui ont bac sont avec un conjoint qui possède un niveau de diplôme du secondaire. **Plus que le diplôme, c'est donc l'écart des diplômes qui semble déterminant.**

Tableau 15: niveau de diplômes des pères bénéficiaires par rapport au niveau de diplômes de leurs conjointes

	Primaire	Secondaire	Bac généraliste ou professionnel	Bac + 2	Bac + 3 ou 4	Bac +5 au moins	TOTAL
Primaire	4	3	0	1	1	0	10
Secondaire	1	16	12	10	13	1	54
Bac généraliste ou professionnel	0	3	3	4	5	4	18
Bac + 2	0	1	2	1	3	1	9
Bac + 3 ou 4	0	1	1	1	2	1	6
Bac + 5 au moins	0	0	0	0	0	2	3
TOTAL	6	24	18	17	25	10	100

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires, actifs occupés à l'entrée dans l'APE N= 287

Note : Compte tenu du faible effectif de l'échantillon, nous avons arrondi les chiffres au nombre entier le plus proche. Les données où les pourcentages sont faibles sont à prendre en compte avec précaution

▪ 60 % des conjointes des bénéficiaires gagnent plus que leurs conjoints

En lien avec leur niveau d'emploi et leur diplôme mais aussi l'arrêt d'activité les privant d'au moins un salaire, il n'est pas étonnant de constater que les familles bénéficiaires ont des revenus inférieurs à celui des « familles allocataires » de deux enfants. (cf annexe 3 tableau G). Ainsi, plus de la moitié des bénéficiaires de l'APE à taux plein ont des revenus mensuels inférieurs à 1000 euros et 35 % ont des revenus inférieurs à 750 euros (source : filéas 2002). Ce sont donc des ménages aux ressources modestes, leur donnant droit à d'autres prestations sous conditions de ressources - 61 % bénéficient d'une prestation logement - (voir annexe 2 tableau 4).

Mais là encore, ce qui est le plus saisissant à relever, c'est l'écart des salaires (nets) entre les hommes et les femmes : dans 60 % de nos couples bi-actifs avant de prendre l'APE, les conjointes gagnent plus que les hommes. A titre indicatif, et en insistant sur les précautions d'interprétation dans la comparaison²⁶, nous avons comparé ces résultats à ceux donnés dans une récente enquête sur la conciliation de la vie familiale et professionnelle (Duburcq, Fagnani, 2002, enquête afeval). Dans cette enquête, sur les couples bi-actifs ayant au moins un enfant de moins de 6 ans, les chercheuses montrent que seulement 20 % des femmes gagnent plus que leur conjoints. Elles soulignent également la différence du montant moyen des salaires entre les conjoints : le salaire net moyen des pères, toujours supérieur à celui des conjointes, se situe aux alentours de 1571 euros (lorsque le répondant est masculin) alors qu'il est de 1064 euros pour leurs conjointes.

²⁶ il faudrait pouvoir véritablement comparer les revenus de notre population d'étude avec la population éligible. Nous n'avons pas, à ce stade de l'étude, de données sur les salaires des hommes éligibles à l'APE.

Dans notre population, **l'écart de salaire existe. Mais il est inversé.** Les conjointes ont des salaires nets moyens supérieurs à leurs conjoints (1554 euros et 1124 euros). Si nous nous intéressons plus particulièrement aux couples dans lequel la femme gagne plus que son conjoint les salaires moyens atteignent 1684 euros pour les femmes et 1071 euros pour les hommes. Ces données semblent attester de l'influence indéniable du calcul financier sur la prise de décision.

▪ **Des femmes qui travaillent autant que leurs conjoints**

Près de 90 % des conjointes travaillent à temps complet alors que ce taux n'est que de 50 % pour les conjointes d'hommes éligibles. (tableau 16). Les deux tiers (62 %) des conjointes de bénéficiaires travaillent entre 35 et 39 h alors que seulement 38 % des conjointes des hommes éligibles ont cette durée de travail. La forte proportion des conjointes des bénéficiaires travaillant plus de 45 heures est également frappante : 16 % (contre 6 %). A contrario, on note le très faible pourcentage de conjointes de femmes bénéficiaires qui travaillent « peu » entre 15 et 24 heures (1 conjointe sur 25 contre 1 conjointe sur 5). Les conjointes recourent moins au temps partiel que leurs homologues féminins. Ensuite, contrairement aux pratiques horaires de leurs homologues masculins, les hommes bénéficiaires ne travaillent pas plus que leur conjointe. Leur durée moyenne de temps de travail, de 38 heures est équivalent à celui de leur conjointe.

Ces données sont intéressantes. D'abord elles montrent que **les conjointes de bénéficiaires travaillent plus que les autres conjointes** (38 h contre 31,5 en moyenne). Mais elles montrent aussi que les conjointes des hommes bénéficiaires **travaillent autant que leur conjoint (avant qu'il n'interrompe son activité)**. Ces résultats contrastent avec les schémas traditionnels de configuration de couples avec enfants, dans lesquels le surinvestissement professionnel masculin domine. Ici, les femmes travaillent autant que les hommes et ne recourent pas à de dispositifs « typiques » car fortement sexués d'aménagement d'horaires, sous forme en particulier de temps partiel. Ces données témoignent d'un profil professionnel atypique des conjointes des bénéficiaires, plus proche de celui des hommes que de leur homologue féminin. (tableau 16)

Tableau 16 : répartition des hommes bénéficiaires, des hommes éligibles, des conjointes des bénéficiaires, des conjointes des hommes éligibles selon la durée de travail (en %)

	Hommes APE (a)	Hommes éligibles à l'APE (b)	Conjointe Hommes APE (a)	Conjointes des hommes éligibles à l'APE (b)
1 à 14 heures	1	0,4	0,4	4
15 à 24 heures	2	3,4	4	20
25 à 29 heures	1	0,7	5	9,7
30 à 34 heures	3	2,7	3	15,8
35 à 39 heures	65	63,1	62	37,9
40 à 44 heures	14	11,3	10	6,2
45 heures et plus	13	18,3	16	6,0
Moyenne d'heures hebdomadaires	38 heures	39,6 heures	38 heures	31,5 heures

(a) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires actifs occupés à l'entrée dans l'APE et conjointes actives occupées. N= 261 Compte tenu du faible effectif de l'échantillon, nous avons arrondi les chiffres au nombre entier le plus proche. Les données où les pourcentages sont faibles sont à prendre en compte avec précaution.

(b) Source: enquête emploi, mars 2003. Champ : pères d'au moins deux enfants au moins dont le dernier a moins de 3 ans

On pourrait logiquement penser que les conjointes n'ont fait qu'augmenter leurs horaires du fait de la cessation d'activité de leur conjoint. Il n'en est rien. 77% des conjointes actives ont repris leur travail dans les mêmes conditions qu'avant la naissance (tableau 17) On peut donc supposer que les stratégies vis à vis de l'emploi des conjointes, impliquant des négociations et des compromis au sein des couples, ont été élaborées en amont des processus qui ont mené au choix de l'interruption d'activité.

Tableau 17 : Répartition des conjointes des pères bénéficiaires selon leur situation suite au congé de maternité ou naissance (en %)

Situation suite à congé maternité	Conjointes pères APE
Elle a repris son emploi dans les mêmes conditions qu'avant la naissance	77
Elle a réduit son activité ou s'est mise à temps partiel	5
Elle a augmenté son activité ou s'est mise à temps complet	5
Elle a changé de poste et d'emploi	9
elle a arrêté de travailler	2
elle a continué à ne pas exercer d'activité professionnelle	0
Autres	1
TOTAL CIT.	100

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires actifs occupés à l'entrée dans l'APE et conjointes actives occupées. N= 261

▪ **Les conjointes des bénéficiaires ont des contraintes d'emploi qualifiées de « masculines » .**

A l'instar de leurs homologues masculins, les hommes bénéficiaires de l'APE semblent subir²⁷ davantage de contraintes horaires que leurs conjointes puisqu'ils sont plus nombreux qu'elles à déclarer travailler en dehors des heures normales (58% et 49%). Ces pourcentages étant de 52% pour les hommes²⁸ dans l'enquête Afeval, les bénéficiaires de l'APE ne semblent pas subir plus de contraintes d'horaires particulières que les autres pères.

Si on s'intéresse plus particulièrement aux contraintes liées aux plages d'horaires de travail, et notamment aux horaires de nuit et du soir, on constate que là encore, les contrastes émanent du couple. **Les conjointes des bénéficiaires travaillent autant que leur conjoint selon des horaires atypiques**, ce qui n'est pas le cas pour leurs couples de pairs (tableaux 18). En outre, elles travaillent beaucoup plus que leurs pairs selon ces horaires. (19 % et 9 % pour la nuit et 44 % contre 28 % pour le soir).

Tableau 18 : Horaires atypiques des hommes et de leurs conjointes la nuit et le soir(en %)

La nuit	Pères APE (a)	Pères éligibles à l'APE (b)
Hommes	22	25
Femmes	19	9

Le soir	Pères APE (a)	Pères éligibles à l'APE (b)
Hommes	47	44
Femmes	44	28

(a) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires actifs occupés à l'entrée dans l'APE et conjointes actives occupées. N= 261

(b) Source : enquête emploi, mars 2003. Champ : pères d'au moins deux enfants au moins dont le dernier a moins de 3 ans

De plus, lorsqu'elles travaillent selon ces horaires atypiques, les conjointes des bénéficiaires de l'APE travaillent régulièrement, et ce autant que leur conjoint. (tableau 19).

²⁷ Avant d'interrompre leur activité et percevoir l'APE

²⁸ il s'agit des pères qui ont au moins un enfant de moins de 6 ans

Tableau 19 : Horaires de travail pères bénéficiaires et conjointes (en %)

En soirée après 18 heures	Pères bénéficiaires APE	Conjointes des pères bénéficiaires APE
Régulièrement	63%	77%
Occasionnellement	37%	23%
TOTAL	100%	100%
La nuit	Pères bénéficiaires	Conjointes des pères bénéficiaires APE
Régulièrement	39%	38%
Occasionnellement	61%	62%
TOTAL.	100%	100%

(a) Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires actifs occupés à l'entrée dans l'APE et conjointes actives occupées. N= 261

Les conjointes des bénéficiaires semblent engagées dans une carrière professionnelle. Pour elles, et à l'instar des hommes en général, le fait de vivre en couple ne semble pas « pénaliser » leur investissement professionnel. On peut penser que la mise en œuvre de leurs stratégies professionnelles résulte d'une mobilisation conjugale, à l'image de la réussite professionnelle des hommes mariés. Mais l'investissement de ces femmes dans la sphère professionnelle, s'accompagne-t-il d'un investissement des hommes dans la sphère familiale ? Que font-ils fait durant cette période, avec leur(s) enfants, leur épouse, d'autres personnes ? Qu'est ce que cette situation génère en terme de comportement ?

IV - L'HABIT FERAIT-IL LE MOINE ?

Il s'agit de savoir si le fait que ce soit des pères qui prennent une allocation Parentale d'éducation entraîne une forte remise en question du partage sexuée des temps, allant dans le sens d'une plus grande égalité parentale. Les indicateurs mis au point pour distinguer le temps parental et le temps domestique par le laboratoire Matisse ou la DREES²⁹ nous ont servi de support à notre propre enquête. En particulier, nous avons distingué les tâches parentales des tâches domestiques en fonction du critère d'activité **directement** consacrée aux enfants. Par exemple concernant la tâche « préparer les repas », nous avons considéré cette tâche comme une activité domestique même si on peut considérer que cette activité est au moins partiellement destinée aux enfants. Par contre, nous avons classé « nourrir les enfants » en temps parental.

Au total, nous avons considéré 6 types de tâches domestiques (faire les courses, préparer les repas, faire la vaisselle, organiser la vie de famille, laver/repasser le linge, faire le ménage) et 6 types de tâches parentales (emmener les enfants dans les lieux d'accueil, jouer avec les enfants, nourrir les enfants, changer les couches/habiller les enfants, donner le bain, s'occuper des enfants quand ils pleurent la nuit).

▪ Une répartition égalitaire des tâches

En prenant les précautions d'interprétations des résultats, (d'un part parce qu'il s'agit d'activité déclarée, et d'autre part parce que les difficultés liées à la mesure du temps et à son interprétation ont toujours été soulignées dans les différentes études sur cet objet)³⁰), il est frappant de constater **une répartition très égalitaire de tâches qu'elles soient domestiques ou parentales.**

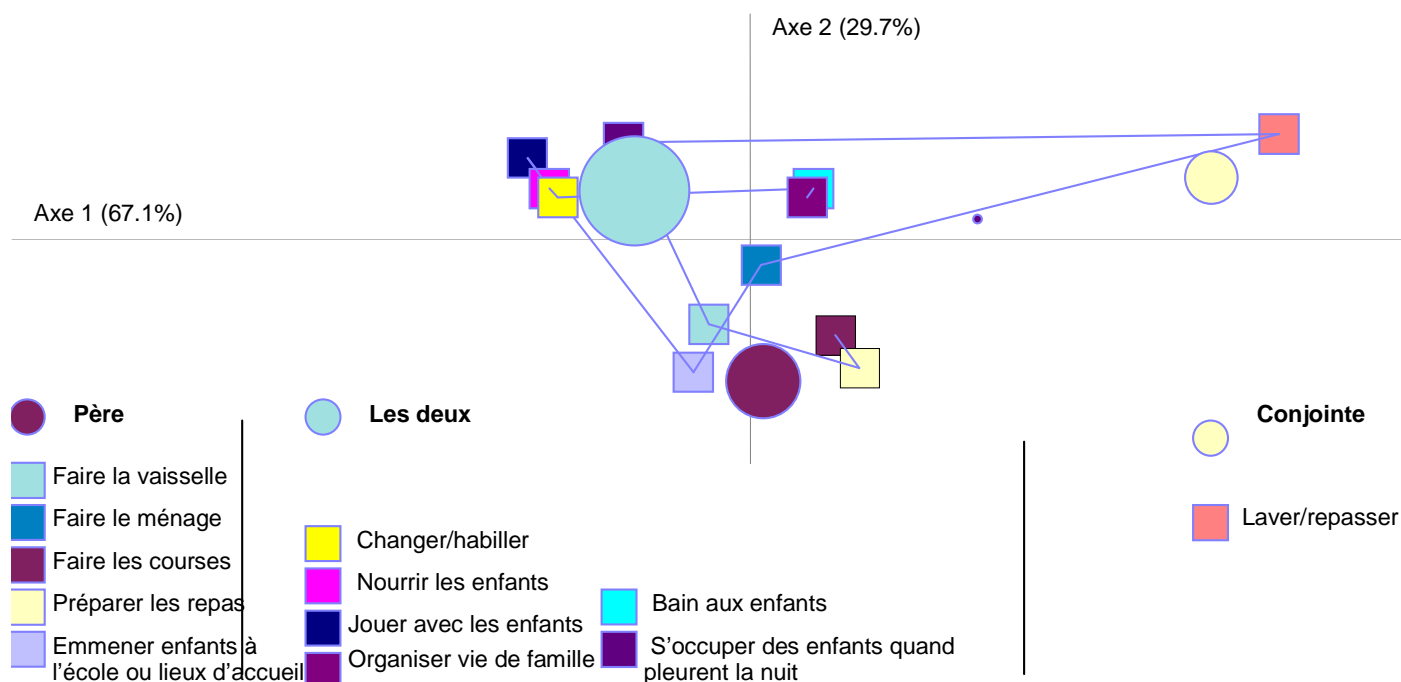
L'analyse factorielle des correspondances effectuée uniquement sur la répartition des tâches domestiques et parentales au sein du couple et représentée par le graphique 2, met en évidence deux axes d'explication de cette répartition et permet de visualiser ces éléments d'explication. Sur l'axe 1 des abscisses, on note une opposition nette entre un ensemble d'activités indifféremment effectuées par les deux membres du couple (jouer avec les enfants, nourrir les enfants, changer les couches/habiller les enfants, organiser la vie de famille)) ou effectuées par essentiellement Monsieur (préparer les repas, faire les courses, emmener les enfants dans des lieux d'accueil, faire la vaisselle), avec une seule activité exclusivement effectuée par la conjointe (laver/repasser le linge). En outre, quelle que soit la tâche, signalons la rareté sinon l'absence de prise en charge par une tierce personne.

Le second axe semble donner des explications qui seraient davantage liées au sens donné aux activités. On y distingue d'une part des activités de gestion du quotidien (« préparer les repas », Faire les courses qui s'opposeraient à des activités plus « implicantes » depuis « emmener les enfants dans des lieux d'accueil », etc) jusqu'à « organiser la vie de famille » ou « donner le bain », ou encore « s'occuper des enfants quand ils pleurent la nuit ». Les hommes prendraient plus en charge les activités de gestion du quotidien « ménagères » alors que les autres activités qualifiées en l'occurrence de parentales seraient plus partagées. On peut penser, mais il faudra tester cette hypothèse lors de nos entretiens auprès des pères qu'il s'agit là d'une répartition liée au sens donné aux tâches.

²⁹ Voir les travaux cités en première partie et en particulier l'exploitation de l'enquête emploi du temps de 1998-1999 à la DREES par E. Algava en 2002, ainsi que l'enquête du laboratoire Matisse du CNRS par M-A Barrère Maurisson et S. Rivier S en 2001

³⁰ . Idem 21

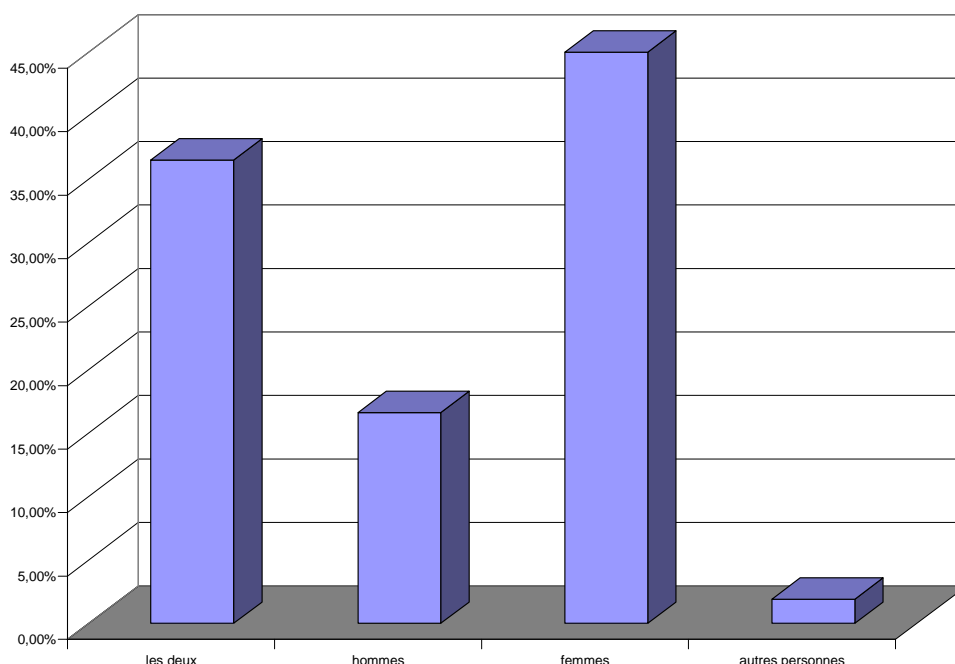
Graphique 2 : Répartition des tâches domestiques et parentales au sein du couple



Source : échantillon total, 369 observations. Grille de lecture : les trois ronds symbolisent trois modalités possibles de prise en charge des tâches domestiques : par le père bénéficiaire seul exclusivement, exclusivement par la conjointe du père bénéficiaire ou indifféremment par les deux membres du couples. La taille des ronds est proportionnelle à l'importance de la prise en charge. On voit ainsi nettement que les deux membres du couple prennent en charge la majeure partie des tâches. Les carrés représentent les différentes tâches domestiques proposés dans le questionnaire.

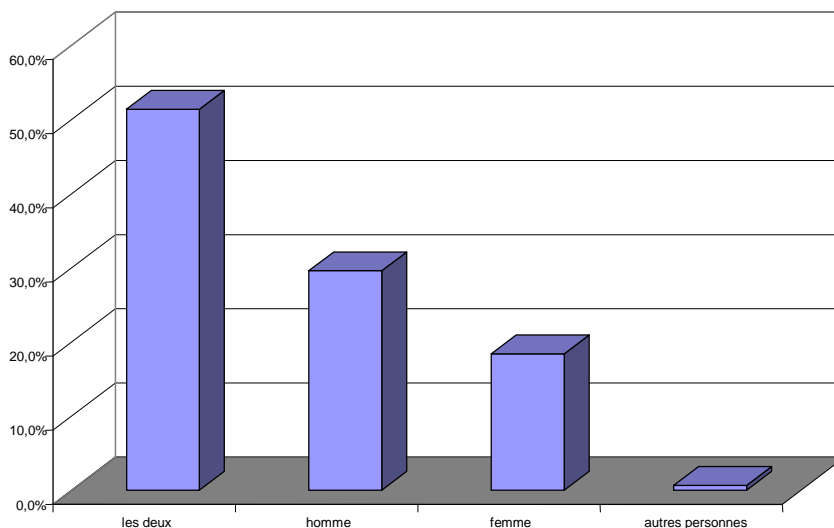
Ce constat est vérifié pour toutes les tâches (toutes les tâches sont donc citées comme étant plus fréquemment effectuées par les deux conjoints) ...à l'exception des activités liées à l'entretien du linge, qui reste l'apanage des femmes... Les blocages propres à la gestion du linge témoignent sans doute, et comme l'a montré Jean -Claude Kaufmann, d'un bastion de division traditionnelle de tâches ménagères.

Graphique 3 : Répartition des tâches liées à l'entretien du linge au sein du couple



Source : enquête hommes APE, CNAF, 2003. Champ : ensemble des pères bénéficiaires N= 369

Graphique 4 : Répartition des tâches domestiques au sein du couple



Source : enquête hommes APE, CNAF, 2003. Champ : ensemble des pères bénéficiaires N= 369

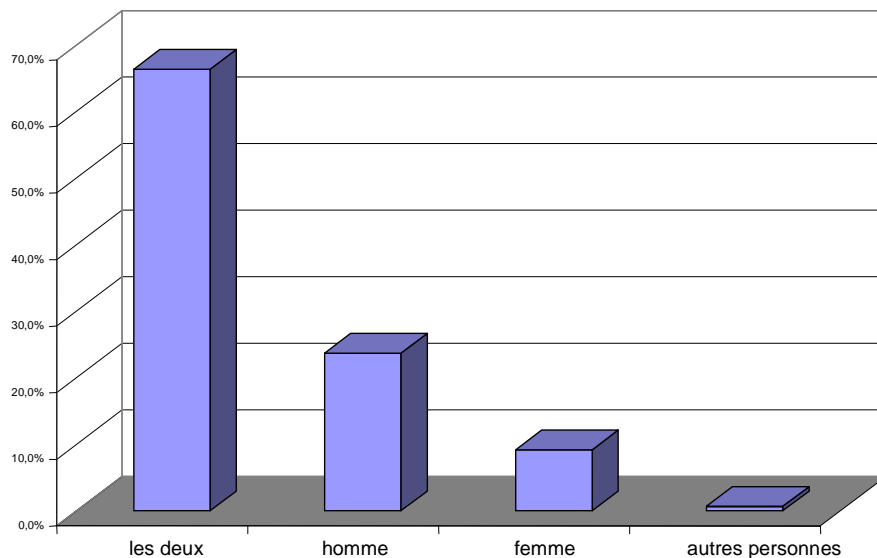
▪ **Les tâches parentales sont les plus partagées**

Les tâches parentales apparaissent comme étant les plus partagées (cf graphique 4 et 5). En effet 70 % des hommes interrogés déclarent effectuer à deux les tâches parentales alors que la moitié déclarent effectuer à deux les tâches domestiques. Lorsqu'elles ne sont pas partagées équitablement par les deux membres du couple, à l'instar des tâches domestiques, **ces tâches parentales, comme** sont le plus souvent faites par les pères. Ce sont en particulier les tâches pour emmener les enfants à l'école, préparer les repas, faire les courses, faire la vaisselle, nourrir les enfants ou changer les couches (cf graphique 6) .

La prise en charge des tâches de soins aux enfants telle que « donner le bain » ou « se lever quand ils pleurent la nuit » est moins contrastée selon le sexe. **Les hommes de notre enquête semblent donc « moins » s'investir dans des tâches parentales proche du « maternage » que des tâches parentales**

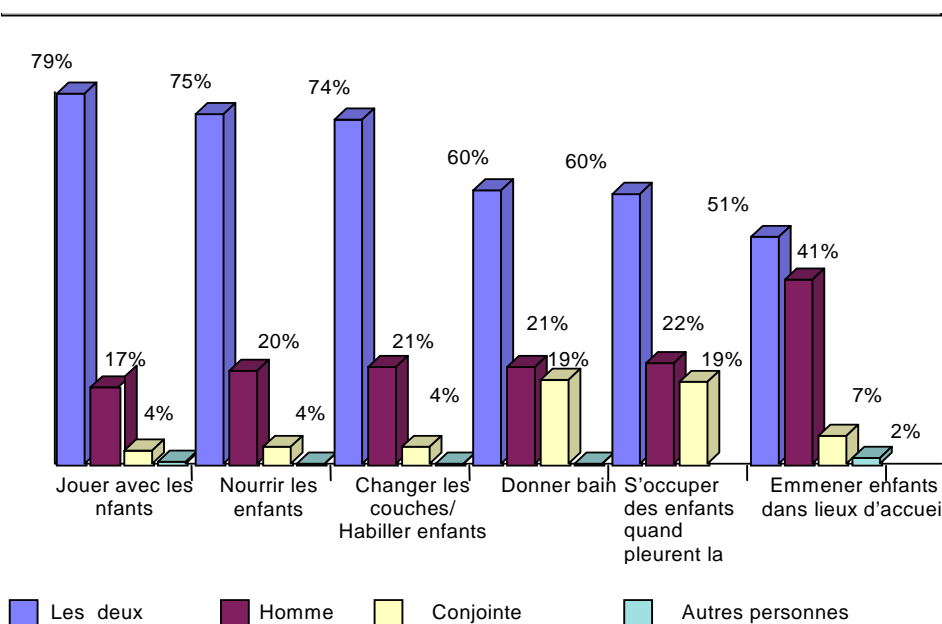
plutôt organisationnelles. Ils se rapprochent ainsi des pratiques des autres pères (Barrère Maurisson M-A, Rivier S, 2001).

Graphique 5 : répartition de l'ensemble des tâches parentales au sein du couple



Source : enquête hommes APE, CNAF, 2003. Champ : ensemble des pères bénéficiaires N= 369

Graphique 6 : Répartition des différents types de tâches parentales au sein du couple



Source : enquête hommes APE, CNAF, 2003. Champ : ensemble des pères bénéficiaires N= 369

- **Des pratiques similaires quel que soit le statut d'activité antérieur ou quelles que soient les motivations antérieures**

Ces constats sont peu dispersés selon la situation avant l'emploi, la catégorie sociale, le nombre d'enfants³¹ mais aussi leur disposition à s'occuper de leur enfant.

L'enquête du laboratoire Matisse a aussi mis en évidence des temps parentaux différenciés selon les types de couples et le nombre d'enfants (cf partie I). Si on intègre ces variables dans notre analyse, en s'intéressant par exemple au statut d'activité des membres du couple, on s'aperçoit que la répartition des tâches domestiques reste fortement égalitaire quel que soit le statut d'activité antérieur. En particulier, cette répartition reste égalitaire dans les couples où l'homme était au chômage. Ce constat est important. En effet, on peut supposer (cf partie II) que cette catégorie de population se trouve dans la situation « d'homme au foyer » parce qu'elle a certainement trouvé un intérêt financier immédiat à échanger une indemnité de chômage contre l'APE. Il est donc intéressant de constater que les pratiques domestiques de cette population, a priori pas impliquée dans une démarche particulière d'investissement auprès de son (ses) enfants ou d'égalitarisme au sein du couple, sont aussi égalitaires.

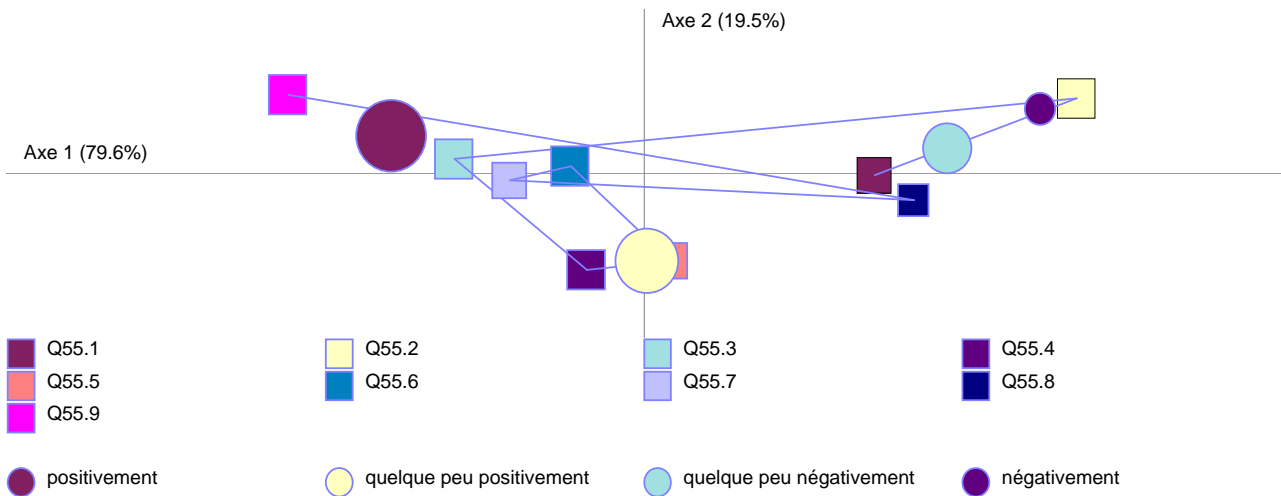
Le constat est le même pour les pères qui déclarent ne pas avoir ou avoir souhaité s'occuper au foyer de leurs enfants. On fait ici l'hypothèse que quand un père décide de cesser son activité professionnelle pour s'occuper de son (ses) enfants, les identités de chaque parent évoluent et qu'une nouvelle dialectique des rôles se met en place. En ce sens, la situation « d'homme au foyer » semble déboucher sur des pratiques égalitaires de répartition des tâches au sein des couples.

On peut alors se demander si à l'issue du congé parental, les pratiques redeviendront les mêmes. Parce que la moitié environ des hommes, quel que soit encore leur statut d'activité antérieur, déclarent souhaiter maintenir leur situation « d'homme au foyer » au-delà des 3 ans de l'enfant, on peut supposer que cette situation débouche sur un investissement de longue durée (annexe 3 tableau H). D'autant que plus de la moitié des pères bénéficiaires considèrent que leur participation aux tâches domestiques a beaucoup changé (tableau I annexe 3) et la moitié considèrent ce changement comme « quelque peu positif » (tableau J en annexe 3).

Le graphique 7 ci dessous rendant compte de l'analyse factorielle de correspondances, effectuée à partir de 4 modalités possibles (positif - quelque peu positif -quelque peu négatif - négatif) sur un ensemble de 9 questions relatives à la perception de différents aspects de la vie quotidienne des enquêtés (regard sur le monde du travail ; finances ; mode de vie ; prise en charge des tâches domestiques ; relations amicales ; temps libre ; relation avec votre conjoint ; relations avec collègues ; relations avec enfants) permet de mettre en évidence sur quels aspect de la vie quotidienne se marquent les plus fortes oppositions de perception. On voit bien que l'impact de la prise de l'APE sur les finances est apprécié négativement. Il s'oppose à l'impact sur les relations avec les enfants appréciée positivement. On voit aussi que globalement que l'impact de l'APE sur leur vie quotidienne est considéré comme positif en particulier sur le mode de vie, les relations avec le conjoint et le temps libre.

³¹ Ce constat est intéressant dans la mesure où la participation des hommes aux tâches domestiques est décroissante en fonction du nombre d'enfants, contrairement à celle des femmes

Graphique 7 : Regard porté par les pères bénéficiaires de l'APE sur différents aspects de la vie quotidienne



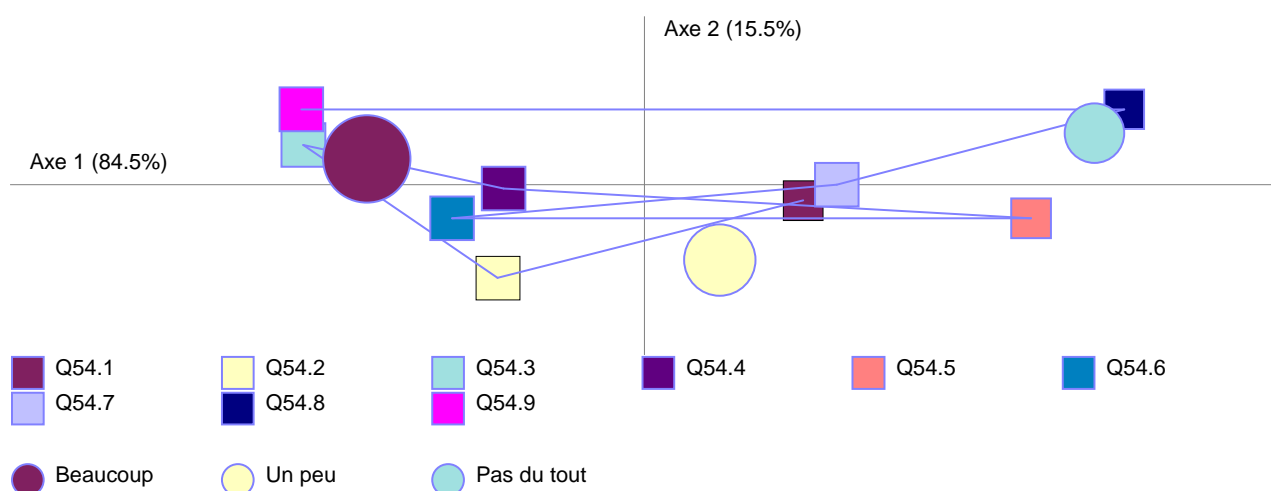
Source : enquête hommes APE, CNAF, 2003. Champ : ensemble des pères bénéficiaires N= 369

Q 55.1 = votre regard sur le monde du travail ; **Q 55.2** = vos finances ; **Q 55.3** = votre mode de vie ; **Q 55.4** = votre prise en charge des tâches domestiques ; **Q 55.5** = vos relations amicales ; **Q 55.6** = votre temps libre ; **Q 55.7** = votre relation avec votre conjoint ; **Q 55.8** = vos relations avec vos collègues ; **Q 55.9** = vos relations avec vos enfants.

Enfin, signalons que la situation d'homme au foyer semble induire des changements importants essentiellement au niveau du mode de vie et des relations avec les enfants (graphique 8). Le regard porté sur le monde du travail apparaît, quant à lui peu modifié. Ce regard reste « quelque peu négatif ».

Ce constat est intéressant dans la mesure où il atteste d'un regard « critique » de ces hommes sur un domaine fort investi par leur groupe de pairs. Ce seraient donc bien leur adhésion à des valeurs familiales plus que professionnelles qui expliqueraient les motivations des pères bénéficiaires. Mais là encore, l'enquête qualitative auprès des pères devrait nous permettre d'affiner ces premières analyses.

Graphique 8 : Changements dans différents domaines de la vie quotidienne constatés par les pères bénéficiaires de l'APE



Source : enquête hommes APE, CNAF, 2003. Champ : ensemble des pères bénéficiaires N= 369

Q55.1 = votre regard sur le monde du travail ; Q 55.2 = vos finances ; Q 55.3 = votre mode de vie ; Q 55.4 = votre prise en charge des tâches domestiques ; 55.5 = vos relations amicales ; 55.6 = votre temps libre ; Q 55.7 = votre relation avec votre conjoint ; Q 55.8 = vos relations avec vos collègues ; Q 55.9 = vos relations avec vos enfants.

Note : ce graphique a été établi à partir de l'analyse factorielle de correspondances menée simplement sur une question relative aux changements constatés par les pères dans différents domaines de la vie quotidienne. Cette question propose 3 modalités de réponses possibles (beaucoup - un peu- pas du tout) à 9 propositions (Q55.1 à Q55.9).

▪ Les rôles ne sont pas inversés

Les pratiques en matière de travail et de familles restent des marqueurs identitaires puissants entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi, les facteurs liés à l'emploi ne suffisent pas à expliquer les pratiques hors normes de notre population d'enquête. L'interruption d'activité ne peut se comprendre sans considérer la configuration particulière du couple parce que cette situation atypique engage des changements manifestes en terme de rôles parentaux. Cette situation conduit des pratiques qui contribuent, à priori à une plus grande réversibilité des places et des identités masculines. Pour autant, **il n'y a pas de renversement des rôles** qui se traduirait par un sur-investissement des hommes et un désengagement des femmes dans la sphère familiale : « ça change l'homme, ça permet d'épanouir le côté famille, on en est pas moins homme pour autant ».

Ces constats attestent de la prégnance des modèles en vigueur. Les pères bénéficiaires de l'APE ne semblent pas se distinguer des autres pères par des références à un modèle particulier de prise en charge des tâches parentales. Les modèles habituels semblent subsister dans ces couples où s'opèrent cependant un changement des observations traditionnelles en matière de différences de salaires, de CPS, de diplômes, et de contraintes liées au travail, de rapport au travail et à la famille.

Ces pères ne semblent pas être porteurs de valeurs identitaires nouvelles. Ils ne s'opposent pas aux attributions sociales du masculin et du féminin comme du paternel et du maternel en tant que modèle de référence « je suis leur papa et elle est leur maman »³². Il semblerait qu'à l'instar du positionnement des autres pères, le père « APE » ne se définit pas seulement un co-parent mais surtout l'autre parent, différencié par son appartenance de sexe, ses stratégies éducatives et ses modes propres d'engagement dans le caregiving (De ridder, 2002).

³² idem 13

▪ La force des idéologies de genre

Pour Thierry Blöss, s'appuyant sur les travaux de P. Bourdieu (1998) « la force de cette division des rôles parentaux résulte en grande partie des représentations sexuées fondées sur l'acquisition d'un certain nombre d'obligations et d'aptitudes spécifiques à chaque sexe. Cette injonction morale, le plus souvent silencieuse et invisible, fonctionne comme un référentiel normatif » (2001, p.61).

Les pères bénéficiaires de l'APE s'exposent à cette force des idéologies du genre qu'illustre la stigmatisation qu'ils peuvent subir parce qu'ils se démarquent des normes traditionnellement en vigueur : « *pour un homme ...il faut s'accrocher ...ça fait sourire un peu puis après les gens se rendent compte de la réalité mais au début c'est vrai que c'est dur... les gens ont du mal à accepter le fait que le père a autant de place auprès des gosses que la mère...même si c'est différent.* »³³

Ils rompent en particulier avec les schémas traditionnels et les comportements qu'ont les hommes à propos du travail professionnel « *dans le milieu professionnel, les hommes, ils veulent réussir à tout prix.. Moi je suis peut être marginal mais j'ai jamais été carriériste...ce qui retient vachement les hommes ...ils ont le pressentiment que sans eux, la boutique peut pas marcher, ils ont souvent l'impression qu'au boulot, ils sont indispensables ... et puis ils se voient mal dire à leur patron : aujourd'hui j'amène les gosses à l'école. Ça évolue mais y'a du mal* »³⁴.

De même, le regard et le jugement des autres sur l'attention « hors pair » qu'ils portent aux enfants peut limiter leurs conduites « *... vu ce qui se passe actuellement, les pédophiles tout ça, ça m'a vachement freiné. Par rapport à l'image qu'on veut retranscrire, automatiquement les gens ils parlent beaucoup et on peut se retrouver avec des ennuis insensés ... c'est vrai qu'ils me regardaient un peu bizarrement parce que bon un papa avec un bébé...surtout qu'on promenait souvent... et c'est vrai que ça regardait drôlement* »³⁵.

▪ Les modèles sous jacents

Pour autant, ces couples semblent avoir dépassé les obstacles auxquels se heurtent encore la plupart de couples contemporains. Nous pensons en particulier aux attitudes ambivalentes des mères qui peuvent limiter l'investissement des hommes dans la sphère domestique. Ces attitudes témoignent de quelques unes des contradictions qui traversent la société française à propos des femmes, de leurs rôles assignés dans la famille et dans le monde du travail, mais aussi de leurs propres représentations sur elles-mêmes, la famille et le travail. « *Moi je rigole quand j'entends certaines mères qui disent : oh mon mari il participe ...il va chercher les enfants à l'école ou les emmener chez la nounou... ou alors... qui disent « je lui ai fait la liste de ce qu'il doit faire ...elles veulent bien qu'ils participent mais comme elles l'entendent .. Moi je ne demande pas des comptes à ma femme sur son travail alors elle ne m'en demande pas sur ma journée à la maison* ».

Nous pensons également aussi au « choix » - socialement construit - de privilégier au sein du couple la carrière de l'homme. Ici, le fait de vivre en couple ne semble pas « pénaliser » l'investissement professionnel des conjoints des bénéficiaires de l'APE. On peut penser que la mise en œuvre de leurs stratégies professionnelles résulte d'une mobilisation conjugale, à l'image de la réussite professionnelle des hommes mariés : « *Aussi, c'est lié à la carrière de mon épouse qui finalement avait-elle aussi besoin de temps pour pouvoir s'occuper de sa carrière et donc il a fallu se poser à un moment donné la question : est ce qu'on continue comme ça parce que d'une part on ne se voyait plus nous deux et d'autre part l'enfant on le voyait plus non* »³⁶.

Enfin ces pères mettent l'accent sur un modèle qui reconnaît aux femmes qu'elles peuvent ne pas aimer s'occuper du foyer : « Au moins nous ça a été un choix de part et d'autre, il y a tellement de femmes à qui on leur a jamais posé la question et que par obligation elles sont restées à la maison...et sans forcément avoir une affinité , c'est pas donné à tout le mode de vouloir.. je reconnais que autant de la part des hommes on

³³ Entretien père bénéficiaire, 36 ans, cuisinier, conjointe cadre commercial, 2 enfants.

³⁴ Entretien père bénéficiaire, 43 ans, agent de mairie, conjointe agent hospitalier, 2 enfants

³⁵ Entretien père bénéficiaire, 34 ans, ambulancier, conjointe aide soignante, 2 enfants

³⁶ Entretien père bénéficiaire, vendeur, conjointe cadre fonction publique, 2 enfants

peut reconnaître le fait qu'ils aiment pas s'occuper de leurs enfants ou ils aiment pas s'occuper du foyer et ben pourquoi pas les femmes ? d'ailleurs la preuve mon épouse , on lui pose la question elle dit que non ».

Il semblerait qu'à l'encontre du « modèle discret du couple » où coexistent 2 emplois de valeurs différentes (un emploi principal pour l'homme et un emploi secondaire pour la femme), ici « *c'est chacun son tour, je travaille tu travailles* » Les décisions se prennent à deux dans une configuration de couple où « *à certains moments l'un est moteur, à d'autres moments c'est l'autre* ». A l'encontre également des représentations où les pères les plus diplômés s'investissent le plus dans l'éducation de leurs enfants, ici ce sont les ouvriers et employés qui instaurent des pratiques visant à « *instaurer du temps pour chacun* » pour que « *chacun y trouve son compte* ».

Compte tenu du profil des bénéficiaires, on peut faire l'hypothèse, suivant en cela les résultats de Chantal Nicole Drancourt, à propos des familles où les femmes inversaient les rôles de sexe « traditionnels » en faisant une carrière plus brillante que leur conjoint, que cette réversibilité n'a rien d'automatique et ne se réalise pas selon un mode ouvertement revendiqué. Les pratiques qui remettent en cause les modalités « traditionnelles » de construction des places et identités masculines et féminines sont parfois plus faciles à être mises en acte qu'à être mises en mots. Les pratiques, informées par les idéaux d'égalité entre les sexes, seraient en avance sur les représentations marquées par les identités sexuées.

*« les choses se font, sans décision, il y a du travail à faire à la maison, les choses se font sans dire c'est toi qui les fais, des fois c'est les deux enfin tout se fait, la maison fonctionne (...) D'ailleurs la décision s'est passée très vite, y'a pas eu à tergiverser, autant du côté de mon épouse que de mon côté, ça s'est passé très vite... »*³⁷

³⁷ Entretien père bénéficiaire, 34 ans, ambulancier, conjointe aide soignante, 2 enfants

CONCLUSION

Nous avons postulé que de nombreux facteurs influant sur la vie familiale et professionnelle, influent sur les modalités de prise de l'APE et plus largement sur les modalités de prise du congé parental. A ce titre, notre étude montre l'importance de la stabilité d'emploi, du secteur d'activité, du statut professionnel et des contraintes propres à l'emploi (secteur d'activité, horaires atypiques) comme facteur déterminant des pratiques de recours à l'APE. Ainsi, les hommes bénéficiaires se distinguent essentiellement de leurs homologues masculins, éligibles à l'APE, par le secteur d'activité ou le type de métier exercé, qualifié de « féminin » (commerce et éducation).

En outre, près de quatre vingt pour cent d'entre eux sont des ouvriers ou des employés qui avaient un emploi stable avant de percevoir la prestation. Dans ce contexte, l'interruption d'activité apparaît comme une option raisonnée s'appuyant sur la prise en considération d'un ensemble de facteurs notamment financiers. Ces hommes qui perçoivent des salaires nets d'un montant moyen de 1124 euros sont ceux pour qui le passage à l'APE remet peu en cause l'équilibre du budget familial. Du point de vue financier, en partie parce que l'APE est une allocation forfaitaire qui ne tient pas compte des revenus antérieurs des bénéficiaires, ils sont plus conduits que les cadres ou les professions indépendantes à pouvoir interrompre leur activité professionnelle.

Mais les facteurs liés à leur emploi ne suffisent pas à expliquer des pratiques hors normes. L'interruption d'activité ne peut se comprendre sans considérer la configuration particulière du couple. Les conjointes des hommes bénéficiaires plus ancrées dans l'emploi que les conjointes des hommes éligibles à l'APE, plus diplômés et appartenant à des CPS supérieures à leur conjoint se distinguent des caractéristiques sociales et d'emploi des femmes en général. Enfin, l'écart des salaires entre ces hommes et leurs conjointes est frappant :

Dans 60 % des couples bi-actifs avant de prendre l'APE, les conjointes gagnent plus que les hommes. En outre, le fait de vivre en couple ne semble pas « pénaliser » la « carrière » professionnelle des conjoints. On peut penser que la mise en œuvre de leurs stratégies professionnelles résulte d'une mobilisation conjugale, à l'image de la réussite professionnelle des hommes mariés.

Dans ce jeu d'équilibre financier, professionnel et familial, et conjugal, les ouvriers et les employés apparaissent comme les catégories de salariés les plus propices à pouvoir opter pour une interruption d'activité. L'arbitrage, que les hommes opèrent entre la poursuite d'une activité professionnelle et son interruption, semble les distinguer des femmes bénéficiaires de l'APE. Cet arbitrage les conduirait, plus que les femmes, à mettre en balance les avantages et les inconvénients à long terme, et à anticiper les dommages à plus long terme de la cessation d'activité sur leur carrière.

Ces différents constats permettent de conforter l'examen des facteurs explicatifs du faible recours des pères au congé parental en France³⁸ :

- l'écart de salaire entre hommes et femmes. En 2000, pour l'ensemble des salariés dans le secteur privé et semi-public, le salaire net des femmes travaillant à temps complet et égal à 82 % de celui perçu par les hommes (INSEE, 2001). A fortiori, dans la majorité des couples, l'homme a des revenus professionnels supérieurs à celui de sa conjointe.
- Les spécificités de l'emploi masculin : les actifs sont fortement concentrés dans des secteurs d'activité qui impliquent de fortes contraintes professionnelles excluant souvent la possibilité d'interrompre durablement son activité.
- La force des idéologies du genre

³⁸ voir en particulier les travaux de Jeanne Fagnani.

- Enfin, le rôle ambiguë de la politique familiale (en particulier le fait que l'APE soit une allocation forfaitaire qui ne tient pas compte des salaires antérieurs)

Il y a lieu de penser que l'introduction d'un congé parental garantissant à la fois le maintien dans l'emploi et une compensation financière conséquente devrait favoriser une implication plus forte de l'ensemble de pères et par voie de conséquence une division plus égalitaire des tâches.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Afsa C. (1996), L'activité féminine à l'épreuve de l'allocation parentale d'éducation, *Recherches et Prévisions*, n°46, CNAF.

Algava E. (2002), « Quel temps pour les activités parentales ? », *Etudes et Résultats*, n°162, DREES.

Anxo D. (2002) « Allocation du temps et partage des tâches en France et en Suède » in P. Auer et B. Gazier, *L'avenir du travail, de l'emploi et de la protection sociale*, Organisation internationale du travail, pp 111-120.

Anxo D., Flood L., Kocoglu Y. (2002), L'utilisation par les chômeurs du temps libéré par l'absence d'emploi, l'évolution des temps sociaux, *Economie et Statistique*, n°352-353, Insee.

Barrère-Maurisson M-A., Rivier S. (2001), « Le partage du temps pour les hommes et les femmes : ou comment conjuguer travail rémunéré, non rémunéré et non travail » *Premières synthèses*, Paris, n°11-1, DARES.

Barrère-Maurisson M-A, Rivier S. (2002), temps parental, parentalité et « parentalisme » A propos de nouvelles pratiques, institutions et régulations en matière de famille, *Cahier de la MSE*, Paris, CNRS MATISSE.

Bih. A, Pfefferkom. (1996.) R, Hommes/Femmes l'Introuvable Egalité, Ecole, travail, couple, espace public », Paris, Les éditions de l'atelier,

Bloss T. (2001), L'égalité parentale au cœur des contradictions de la vie privée et des politiques publiques, *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Sociologie d'aujourd'hui, Paris, Puf.

Bonnet C., Labé M., (1999), L'activité professionnelle des femmes après la naissance de leurs deux premiers enfants : l'impact de l'allocation parentale d'éducation, *Etudes et Résultats*, n°37, DREES.

Brachet S (2001), Politique familiale et assurance parentale en Suède : une synthèse, *Dossier d'étude*, n°21, CNAF.

Brousse C. (2002) « La répartition du travail domestique entre conjoints : permanence et évolutions de 1986 à 1999 », *France Portrait social*, pp.135-151.

De ridder G. (2003) « Les projets d'implication paternelle à l'épreuve des premières années » rapport pour la CNAF.

Djider Z. (2002), « Femmes et hommes : les inégalités qui subsistent », *Insee Première*, n°334.

Duburcq A. (2000), enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle en 2000, AFEVAL pour la CNAF.

Dumontier f., Pan Ké Shon J-L. (2000), « Enquête emploi du temps 1998-1999, Description des activités quotidiennes », *Insee Résultats*, n°693-694.

Fagnani J, Letablier M.T (2003), La réduction du temps de travail a-t-elle amélioré la vie quotidienne des parents de jeunes enfants ?, n°01.2, DARES .

Fagnani J. (2003) « S'occuper des enfants au quotidien : mais que font les pères ?, à paraître dans *Droit social*.

Fermanian J.D., Lagarde S. (1998), Les horaires de travail dans le couple, *Economie et Statistique*, n°321-322.

- Kaufmann J.C (1992.), *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan,
- Lesnard L. (2003) « Disponibilité parentale et activités familiales », les emplois du temps familiaux dans la France des années 1980 et 1990, CREST-INSEE.
- Letablier M-Th (2002), L'égalité ; un enjeu de politique familiale, *Informations sociales*, n° 102, CNAF.
- Letrait M., (2002), L'utilisation par les chômeurs du temps libéré par l'absence d'emploi, L'évolution des temps sociaux , *Economie et Statistique*, n°352-353, Insee.
- Marc C. (2002), Effet des incitations financières sur l'offre de travail des femmes, *dossier d'étude*, n°38, CNAF.
- Meda D, Orain. R (2002), « Transformations du travail et hors travail : le jugement des salariés sur la réduction du temps de travail » , *Travail et Emploi*, n°90, DARES
- Méda D., Wierink M., Simon M.O, (2003), Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ?, *Premières informations et premières synthèses*, n°29-2, DARES.
- Neyrand G. (2001), L'enfant, la mère et la question des pères : un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance, PUF.
- Nicole-Drancourt C. (1991), *Le Labyrinthe de l'insertion*, La documentation Française.
- Renaudat E. (1993), Les salariés en congé parental, *Recherches et Prévisions*, n°32, CNAF.
- Silvera R. (2002), Articuler vie familiale et vie professionnelle en Europe, un enjeu pour l'égalité, *Droit des femmes*, La documentation Française
- Simon M-O. (2000), La réinsertion professionnelle des premières bénéficiaires de l'APE au titre de leur deuxième enfant, *Recherches et prévisions*, n°59, CNAF
- Singly de F, (1996), *Le soi, le couple et la famille*, Paris: Nathan.
- Tremblay D.G (2002), La conciliation emploi famille et le temps de travail : analyse de cas dans le secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux rapport de recherche, Université de Québec.
- Zarca B (1990), « La division du travail domestique : poids du passé et tension au sein du couple », *Economie et Statistique*, n°228, janvier.

ANNEXES

▪ ANNEXE 1 - METHODOLOGIE DE L'ETUDE

- L'enquête porte sur un échantillon constitué à partir des allocataires de neuf Caisses d'Allocations Familiales (CAF) : Nice, Evry , Macon, Rodez, Rennes, Toulouse, Roubaix, Rosny, et Nancy. Ces CAFS ont été sélectionnées en fonction de leur diversité sociale et économique, du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education (APE) et de leur localisation géographique.
- Dans chacune des neuf CAF, à partir des fichiers « ALLCAF » des Caisses d'allocations familiales, nous avons extrait l'ensemble des pères bénéficiaires de l'APE (à taux plein et à taux réduit), et collecté les informations anonymisées sur l'âge de monsieur, l'âge de madame, les revenus du foyer, le nombre d'enfants, l'âge des enfants, la situation matrimoniale, les prestations perçues, la situation géographique, le nombre total de bénéficiaires de l'APE. Nous avons ainsi constitué une base de 1000 pères bénéficiaires de APE.
- A partir de cette base, nous avons sélectionné les pères bénéficiaires de l'APE à taux plein soit 668 pères. Nous leur avons envoyé un questionnaire auto-administré et comprenant 60 questions relatives à leur situation actuelle, leur dernier emploi, la situation de leur conjointe et l'organisation de la vie familiale. 369 pères ont répondu soit un taux de réponses de 55 %. Ces 368 pères constituent notre échantillon d'enquête.
- A partir des fichiers anonymisés « ALLCAF » des Caisses d'allocations familiales, nous avons comparé les pères qui ont répondu avec ceux qui n'ont pas répondu au questionnaire. Il s'avère que notre échantillon est représentatif de l'ensemble des pères collectés, bénéficiaires de l'APE à taux plein. (on note toutefois, une légère sous représentation des foyers ayant des ressources modestes) . Les revenus moyens annuels des familles qui ont répondu au questionnaire sont en effet plus élevés que ceux des non-répondants.

Ces différents critères de représentativité sont présentés ci après dans l'annexe 2

▪ ANNEXE 2 - DETAIL DES DONNEES DES CAF

Taux de réponse

Le nombre de pères bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'éducation à taux plein est de 672 dans notre base allocataire.

Par **base allocataire** nous entendons les fichiers issus du ALLCAF dont le père est bénéficiaire de l'APE. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble de ces pères bénéficiaires. Parmi ces bénéficiaires on désignera par « **enquête APE** » l'ensemble des personnes qui ont participé à notre étude en nous renvoyant le questionnaire. Les taux de participation les plus élevés sont ceux de Toulouse (72,5%), Macon (66,7%), Rennes(60,7%) et Nancy (58,1%).

	Total base allocataire(1)	Total Enquête APE(2)	% de réponses
Toulouse	80	58	72,5%
Rodez	27	11	40,7%
Essonne	114	58	50,9%
Nice	83	45	54,2%
Nancy	62	36	58,1%
Macon	45	30	66,7%
CAF 93	112	47	42,0%
Rennes	89	54	60,7%
Roubaix	60	29	48,3%
total	672	368	54,8%

Source : (1) fichiers issus du ALLCAF dont le père est bénéficiaire de l'APE
(2) enquête APE hommes, CNAF 2003

Agés des allocataires bénéficiaires de l'APE et de leurs conjointes

	Age madame base allocataire	Age Monsieur Base allocataire	Age madame base allocataire en pourcentage	Age Monsieur base allocataire en pourcentage	Résultats Enquête emploi (mars 2002)
Ensemble des 9 CAF					
20-24 ans	13	4	1,9%	0,6%	0,9%
25-29	118	68	17,6%	10,1%	13,7%
30-34	265	217	39,4%	32,3%	34,9%
35-39	207	214	30,8%	31,8%	30,8%
40-44	67	113	10,0%	16,8%	12,4%
45-49	2	40	0,3%	6,0%	4,4%
50 et plus	0	16	0,0%	2,4%	2,9%
total	672	672	100,0%	100,0%	100%

Base Allocataire : fichiers issus du ALLCAF dont le père est bénéficiaire de l'APE
Source : fichiers allocataires, septembre 2002

Age des répondants

	Age madame enquête APE	Age Monsieur enquête APE	Age madame enquête APE en pourcentage	Age Monsieur enquête APE en pourcentage	Résultats Enquête emploi (mars 2002)
Ensemble des 9 CAF					
20-24 ans	4	1	1,1%	0,3%	0,9%
25-29	56	34	15,7%	9,5%	13,7%
30-34	150	124	42,0%	34,7%	34,9%
35-39	108	116	30,3%	32,5%	30,8%
40-44	37	54	10,4%	15,1%	12,4%
45-49	2	21	0,6%	5,9%	4,4%
50 et plus	0	7	0,0%	2,0%	2,9%
total	357	357	100,0%	100,0%	100%

les résultats "enquêtes" sont donnés hors caf de Rodez

Source : enquête APE hommes ,CNAF 2003

L'âge moyen des bénéficiaires hommes de notre base allocataire est de 36 ans. Il se rapproche de l'âge du père de « l'enquête emploi de mars 2002 » qui est de 35,4 ans. Tout comme dans l'enquête emploi l'âge du père est en moyenne de 2,8 ans supérieur à celui de la mère.

Notre population (base allocataire) est un peu plus âgée que celle de l'enquête emploi. La tranche 35-39 (31,8%) contre 30,8% pour l'enquête emploi et celle des 40-44 (16,8%) contre 12,4% dans l'enquête emploi.

Si on compare la structure de la population qui a répondu à notre questionnaire à celle de « l'enquête emploi » on remarque :

- Le plus grand effectif dans la classe d'âge 30-34 ans avec (34,7%) tout comme l'enquête « emploi » où cette classe d'âge représente (34,9%).
- Une population légèrement plus âgée : les tranches 35-39 et 40-44 représentent 47,6% contre 43,2% pour l'enquête emploi.
- Une structure identique dans toutes les CAF à l'exception de Roubaix et de Rodez où la tranche d'âge 35-39 et 40-44 représente 37,9% et 22,2%.

Revenus de la population

Ensemble des 9 CAF	Enquête APE hommes(1)	Enquête APE hommes en %	Total base allocataire(2)	Total base allocataire en %
Moins de 750 euros	101	28,3%	233	34,7%
De 750 à 1000	75	21,0%	120	17,9%
De 1001 à 1250	71	19,9%	119	17,7%
De 1251 à 1500	38	10,6%	69	10,3%
De 1501 à 1750	21	5,9%	33	4,9%
De 1751 à 2000	12	3,4%	21	3,1%
2001 et plus	39	10,9%	77	11,5%
total	357	100,0%	672	100,0%

le total des réponses correspond aux 8 caisses sans Rodez

Source : (1) enquête APE hommes, CNAF 2003

(2) fichiers issus du ALLCAF dont le père est bénéficiaire de l'APE

Pour l'ensemble des 9 caf, le nombre de bénéficiaires d'APE le plus important se trouve dans la tranche de revenus des moins de 750 euros. C'est dans cette catégorie que l'on trouve 28,3% de notre population qui a

répondu à notre enquête (34,7%) pour la base allocataire. On remarque que plus le revenu augmente et plus le nombre de bénéficiaires de l'APE diminue de 21% pour les 750-1000 euros à 3,4% pour les 1751-2000 euros. Enfin on constate une augmentation du nombre de bénéficiaires dans la tranche de revenus la plus élevée (2001 euros et plus) 10,9%.

Ces résultats sont nuancés selon les CAF:

- Ainsi pour Roubaix Toulouse et la seine saint Denis on remarque un plus grand nombre de bénéficiaires à faible revenus 31% pour Roubaix, 34,5% pour Toulouse, 36,2% pour la Seine st denis et un plus faible nombre de bénéficiaires à revenus élevés(plus de 2001 euros).

- Nancy Evry le nombre de bénéficiaires dans les tranches de revenus moyens 1001 à 1250 euros sont les plus importantes.

- Macon, Rennes, Rodez on constate de fortes oppositions entre les revenus les plus bas respectivement 36,7% 31,5% et 29,6% (plus élevé que la moyenne des 9 caf) et les revenus les plus élevés 11,1% 14,8% et 29,6%.

- Nice a une forte proportion de revenus compris entre 750 et 1000 euros 35,6% et des revenus élevés (plus de 2001 euros) supérieur de 0,2% à la moyenne.

Situation de famille

APE Taux Plein situation familiale (base allocataire) en pourcentage

(1)

	Marié	Vie maritale	Célibataire	Séparé Divorcé	Veuf	total
Rennes	57,3%	40,4%	1,1%	1,1%	0,0%	100,0%
Macon	75,6%	24,4%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Roubaix	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Evry	70,2%	29,8%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Toulouse	71,3%	28,8%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Rodez	59,3%	37,0%	0,0%	0,0%	3,7%	100,0%
Nice	73,5%	25,3%	0,0%	1,2%	0,0%	100,0%
Nancy	74,2%	22,6%	0,0%	3,2%	0,0%	100,0%
Seine st Denis	67,9%	30,4%	0,0%	0,0%	1,8%	100,0%
total	69,3%	29,5%	0,1%	0,6%	0,4%	100,0%

Source : (1) fichiers issus du ALLCAFDont le père est bénéficiaire de l'APE

APE Taux Plein situation familiale (enquête APE hommes) en pourcentage (1)

	Situation de famille : marié	Situation de famille : vie maritale	Situation de famille : célibataire	Situation de famille : séparé divorcé	Situation de famille : veuf	total
Rennes	64,8%	31,5%	1,9%	1,9%	0,0%	100,0%
Macon	80,0%	20,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Roubaix	72,4%	27,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Evry	69,0%	31,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Toulouse	72,4%	27,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Rodez						
Nice	84,4%	13,3%	0,0%	2,2%	0,0%	100,0%
Nancy	80,6%	16,7%	0,0%	2,8%	0,0%	100,0%
Seine st Denis	63,8%	36,2%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
total	72,5%	26,3%	0,3%	0,8%	0,0%	100,0%

Source : (1) enquête APE hommes, CNAF 2003

Rodez : le numéro d'ordre anonymisé n'apparaissant pas dans le questionnaire envoyé (enquête APE hommes) impossibilité de rapprocher les réponses obtenus du fichier "base allocataire" pour connaître les caractéristiques de la population "hommes" bénéficiaire d'APE.

Enfants à charge

	Nombre d'enfant moyen	Nombre maximum d'enfants	Nombre de familles ayant 2 enfants	Nombre de familles ayant 3 enfants	Nombre de familles ayant 4 enfants	Nombre de familles ayant 5 enfants	Nombre de familles ayant 6 enfants et plus	Nombre total de familles
Nancy APE taux plein	2,76	6	54,8%	24,2%	12,9%	6,5%	1,6%	62
Macon APE taux plein	2,86	5	42,2%	31,1%	24,4%	2,2%	0,0%	45
Evry APE taux plein	2,64	6	51,8%	37,7%	5,3%	4,4%	0,9%	114
Rodez APE taux plein	2,37	4	66,7%	29,6%	3,7%	0,0%	0,0%	27
Toulouse APE taux plein	2,46	6	65,0%	27,5%	5,0%	1,3%	1,3%	80
Rennes APE taux plein	2,75	6	49,4%	33,7%	10,1%	5,6%	1,1%	89
Roubaix APE taux plein	3,1	6	43,3%	31,7%	8,3%	8,3%	8,3%	60
Nice APE taux plein	2,49	5	63,9%	25,3%	8,4%	2,4%	0,0%	83
Seine st denis APE taux plein	2,8	10	50,9%	30,4%	12,5%	1,8%	4,5%	112
total	2,7	6	53,9%	30,7%	9,7%	3,7%	2,1%	672

- Le nombre d'enfant moyen est de 2,7. Ce taux est supérieur à celui de l'enquête emploi » pour lequel il est de 2,6.

- Roubaix, Macon, la Seine st Denis ont un nombre d'enfants moyen supérieur à la moyenne avec respectivement (3,1), (2,86), (2,8).

- Les CAF de Rodez, Toulouse, Nice, Evry ont un nombre d'enfant moyen inférieur au taux moyen avec respectivement, (2,37), (2,46), (2,49), (2,64).

- 15,5 % de notre base allocataire ont une famille de 4 enfants et plus contre seulement 12,1% pour l'enquête emploi.

Bénéficiaires de l'APE à taux plein et autres prestations

Lorsque l'on s'intéresse aux autres prestations que perçoivent les bénéficiaires (pères) de l'APE on remarque que pour l'ensemble des caisses étudiées :

- 61,1% reçoivent une prestation Logement
- 1,9% une prestation dite de précarité(AAH, RMI, API)
- 1,7% une autre prestation familiale.

Cette répartition peut varier selon les régions. Ainsi à Roubaix le nombre de bénéficiaires de prestation de précarité est de 10%. Ce même chiffre est de 2,2% à Macon, 0,9% pour la Seine st Denis, 2,2% à Rennes, 1,2% à Nice, et 0% dans les autres caf.

Au niveau national, 60,7% des allocataires percevaient une allocation logement au 30/06/2002. Ce taux est proche de celui de notre population (61,1%). Par contre notre population touche beaucoup moins de prestations dites de précarité que la population totale des allocataires.

Au 30 juin 2002 le nombre de bénéficiaires d'APE (hommes et femmes) est de 502324 en métropole. Il représente 5,1 % du nombre total d'allocataires. Ce taux est 4,9 % pour les caisses constituant notre échantillon. Ces résultats sont à nuancer selon les CAF :

- Les CAF de l'Essonne (6,6 %), Macon (5,5 %), Rennes (5,9%), Rodez (5,6 %) ont en proportion plus de bénéficiaires que le national.
- La CAF de Rennes a d'ailleurs une plus forte proportion de bénéficiaires d'APE, d'AGED, et d'AFEAMA avec respectivement 5,9 %, 0,9 %, 10,2 %.
- Les CAF de Seine st Denis, Nancy, Toulouse, Nice ont un taux de bénéficiaires d'APE inférieur à celui de la métropole.
- Enfin la CAF de Roubaix se situe pour l'APE avec 5,2 % de bénéficiaires au même niveau que le national.

Si l'on rapporte le nombre de bénéficiaires aux bénéficiaires ayant au moins un enfant de 3 ans le taux passe à 28,1% pour la métropole et 26,5% pour notre échantillon.

▪ ANNEXE 3 - TABLEAUX COMPLEMENTAIRES

Note : compte tenu de la taille de notre échantillon, les faibles pourcentages sont à considérer avec précaution ; Les chiffres ont été arrondis au nombre entier supérieur ou inférieur le plus proche.

Tableau A : Répartition des hommes bénéficiaires de l'APE selon leur statut d'emploi (en %)

Statut d'emploi	Hommes bénéficiaires de l'APE
Salarié avec un contrat à durée indéterminé	81
Salarié avec un contrat à durée déterminé	7
Indépendant, Employeur	4
Stagiaire ou apprenti	0
Vacataire ou intérimaire	6
Contrat emploi solidarité ou autre emploi aidé	2
Autres	0
TOTAL	100

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires APE actifs occupés à l'entrée dans l'APE. N= 287

Tableau B : répartition des hommes s bénéficiaires de l'APE selon le temps d'exercice de leur dernier emploi (en %)

Temps d'exercice du dernier emploi :	Hommes bénéficiaires de l'APE
moins d'1 an	12
de 1 à 3 ans	20
de 3 à 5 ans	20
de 5 à 10 ans	26
plus de 10 ans	23
TOTAL	100

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires APE actifs occupés à l'entrée dans l'APE. N= 287

Tableau C : temps d'exercice de l'emploi actuel des conjointes de hommes bénéficiaires (en %)

Ancienneté dans le dernier emploi	Conjointes des hommes bénéficiaires
moins de 1 an	8%
de 1 à moins de 3 ans	13
de 3 à moins de 5 ans	15%
de 5 à moins de 10 ans	30%
plus de 10 ans	34%
TOTAL	100%

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : conjointes actives des pères bénéficiaires. N= 324

Tableau D1 : situation professionnelle des hommes bénéficiaires de l'APE et de leurs conjointes à l'entrée dans l'APE (en %)

Les lignes correspondent aux hommes, les colonnes aux femmes

Hommes / Femmes	Elle a un emploi stable	Elle a des emplois occasionnels	Elle est étudiante	Elle est au chômage	Inactives	TOTAL
Vous aviez un emploi stable (plus de 1 an)	64	2	0	2	1	70
Vous aviez des emplois occasionnels (moins de 1 an ou intérim)	8	1	0	0	0	9
Vous étiez étudiant	0	0	0	0	0	0
Vous étiez au chômage inscrit à l'ANPE	16	0	0	1	1	18
Vous étiez au chômage mais non inscrit à L'ANPE	1	0	0	0	0	1
Inactifs	1	0	0	0	0	1
TOTAL	91	3	0	4	2	100

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : échantillon total. N= 369

Tableau D2 : Situation activité hommes /femmes (en %)

Les lignes correspondent aux hommes, les colonnes aux femmes

Hommes / Femmes	Inactifs	Chômeurs ANPE	Chômeurs non ANPE	Actifs ancienneté >1 an	Actifs ancienneté <=1 an	Total
Inactifs	2,1	0,4	0,0	1,2	0,5	4,2
Chômeur ANPE	4,2	0,6	0,1	0,7	0,3	5,9
Chômeurs non ANPE	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	0,5
Actifs ancienneté >1 an	35,1	2,1	1,6	31,5	4,2	74,8
Actifs ancienneté <=1 an	8,3	0,6	0,4	3,9	1,5	14,7
Total	50,0	3,7	2,1	37,4	6,9	100,1

Source : enquête emploi, mars 2002. Champ : pères d'au moins deux enfants dont le dernier a moins de trois ans

Tableau E1: PCS des pères bénéficiaires et de leurs conjointes selon la CPS

Hommes / Femmes	Ouvrière	Employée	Cadre profession intermédiaire	Cadre supérieur profession intellectuelle	Artisans	TOTAL
Ouvrier	3	16	14	3	5	40
Employé	1	17	13	4	3	40
cadre prof interm	0	3	6	3	1	13
cadre sup prof intellect	0	1	0	3	0	4
Artisans	0	1	1	0	1	3
TOTAL	4	38	35	12	11	100

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères actifs occupés à l'entrée dans l'APE ; N = 287

Tableau E2 : répartition des couples selon la PCS (en %) les lignes correspondent aux hommes, les colonnes aux femmes

Hommes/femmes	Agric	Artisan	Cadre	P.I.	Employ.	Ouvrière	Chôm.	Total
Agriculteurs exploitants	0,8	0,1	0,1	0,6	1,2	0,3	0,0	3,1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,0	2,1	1,1	1,1	2,9	0,5	0,1	7,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,1	0,2	8,3	6,8	3,9	0,1	0,4	19,8
Professions intermédiaires	0,1	0,3	2,2	8,7	8,6	1,0	0,3	21,2
Employés	0,0	0,5	0,8	2,0	6,7	0,9	0,2	11,1
Ouvriers	0,0	0,2	0,8	4,9	21,1	8,4	1,5	36,9
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	0,3
Total	1	3	13	24	44	11	3	100,0

Source : enquête emploi, mars 2002. Champ : pères d'au moins deux enfants dont un au moins a moins de trois ans

Tableau F1 : diplômés Homme/ Femmes (en %)

les lignes correspondent aux hommes, les colonnes aux femmes

Hommes/femmes	Diplôme supérieur	Bac + 2	Bac ou BP	CAP, BEP	BEPC seul	Aucun diplôme ou CEP	Tous diplômes femmes
Diplôme supérieur	7,0	3,1	1,5	0,6	0,2	0,4	12,8
Baccalauréat + 2 ans	2,4	3,7	2,6	1,5	0,6	0,9	11,7
Baccalauréat ou brevet professionnel	1,5	1,8	3,5	2,3	0,7	1,3	11,1
CAP, BEP	1,1	3,7	6,1	13,0	2,7	7,9	34,5
BEPC seul	0,2	0,9	1,1	1,6	0,5	1,4	5,7
Aucun diplôme ou CEP	0,6	1,0	2,3	5,6	1,6	12,9	24,3
Tous diplômes hommes confondus	12,8	14,2	17,1	24,9	6,3	24,8	

Source : enquête emploi, mars 2002. Champ : pères d'au moins deux enfants dont le dernier a moins de trois ans

Tableau F2 : niveau d'études bénéficiaires hommes APE / niveau d'études conjointes (pourcentage en ligne)

Hommes/ femmes	Primaire	Secondaire	Bac généraliste ou professionnel	Bac + 2	Bac + 3 ou 4	Bac +5 au moins	TOTAL
Primaire	39	29	3,6	14	11	4	100
Secondaire	3	29	22	17	25	3	100
3.Bac généraliste ou profes- sionnel	0	13	17	21	26	21	100
Bac + 2	3,8	15	19	11	35	15	100
Bac + 3 ou 4	0	12	18	12	35	23	100
Bac + 5 au moins	0	12	0	12	12	62	100
TOTAL	6	24	18	17	25	10	100

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires APE actifs occupés à l'entrée dans l'APE. N= 287

Tableau F2 : niveau d'études bénéficiaires hommes APE/niveau d'études conjointes (Pourcentage en colonne)

Hommes/ femmes	Primaire	Secondaire	Bac généraliste ou professionnel	Bac + 2	Bac + 3 ou 4	Bac +5 au moins	TOTAL
Primaire	69	12	2	8	4	3	10
Secondaire	25	67	65	56	53	14	54
Bac généraliste ou profes- sionnel	0	10	17	23	20	38	18
Bac + 2	6	6	10	6	13	14	9
Bac + 3 ou 4	0	3	6	4	8	14	6
Bac + 5 au moins	0	1	0	2	1	17	3
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires APE actifs occupés à l'entrée dans l'APE. N= 287

Tableau G : Montant en Euros des dernier salaires nets mensuels ou équivalent (primes incluses) des hommes bénéficiaires de l'APE et de leurs conjointes (en %)

	Moins de 750	De 750 à 1000	De 1000 à 1250	De 1250 à 1500	De 1500 à 1750	De 1750 à 2000	2000 et plus	TOTAL
Moins de 750	0	0	1	2	1	1	0	7
De 750 à 1000	0	4	9	4	3	3	2	27
De 1000 à 1250	1	3	8	8	11	4	7	42
De 1250 à 1500	0	1	2	3	2	0	3	11
De 1500 à 1750	0	1	0	0	2	2	3	8
De 1750 à 2000	0	0	0	0	0	2	0	3
2000 et plus	0	0	0	0	0	0	2	2
TOTAL	2	9	21	18	20	12	17	100

Source : enquête APE hommes, CNAF 2003. Champ : pères bénéficiaires APE actifs occupés et conjointes actives occupées. N= 261

Tableau H : durée souhaitée de perception de l'APE selon le statut d'activité antérieur à la prise de l'APE (en %)

Durée souhaitée de perception de l'APE	Total Pères APE (a)	Pères APE actif occupé (b)	Pères APE au chômage (c)
Inférieur à 6 mois	2	2	3
de 6 mois à 1 an	6	7	3
de 1 à 2 ans	6	7	4
de 2 à 3 ans	34	32	42
plus longtemps	51	52	49
TOTAL CIT.	100%	100	100

Source : enquête pères APE, CNAF, 2003 (a) Echantillon total N= 369 ; (b) Champ : pères bénéficiaires APE actifs occupés à l'entrée dans l'APE. N= 272 (c) Champ pères bénéficiaires APE au chômage à l'entrée dans l'APE. N = 77

Tableau I : changement dans la prise en charge du nombre des tâches domestiques selon le statut d'activité antérieur à la prise de l'APE

Changements dans la prise en charge des tâches domestiques	Total Pères APE (a)	Pères APE ayant un emploi (b)	Pères APE au chômage (c)
Beaucoup	54	53	57
Un peu	31	31	30
Pas du tout	15	16	13
TOTAL CIT.	100	100	100

Source : enquête pères APE, CNAF, 2003 (a) Echantillon total N= 369 (b) Champ : pères bénéficiaires APE actifs occupés à l'entrée dans l'APE. N= 272 (c) Champ pères bénéficiaires APE au chômage à l'entrée dans l'APE. N = 77

Tableau J : sens des changements de la prise en charge du nombre des tâches domestiques selon le statut d'activité antérieur à la prise de l'APE

	Total Pères APE (a)	Pères APE ayant un emploi (b)	Pères APE au chômage (c)
positivement	33	32	39
quelque peu positivement	53	54	48
quelque peu négativement	11	12	10
négativement	3	2	3
TOTAL CIT.	100	100	100

Source : enquête pères APE, CNAF, 2003 (a) Echantillon total N= 369 (b) Champ : pères bénéficiaires APE actifs occupés à l'entrée dans l'APE. N= 272 (c) Champ pères bénéficiaires APE au chômage à l'entrée dans l'APE. N = 77

Tableau K : répartition par classe d'âge des hommes pères d'au moins deux enfants dont le dernier a moins de trois ans et de leurs conjointes (en %)

Classe d'âge	H	F
18-19	0,0	0,1
20-24	0,9	3,9
25-29	13,8	22,8
30-34	34,9	42,1
35-39	30,8	23,5
40-44	12,4	6,6
45-49	4,4	0,8
50 et plus	2,9	0,3

Source : enquête emploi mars 2002. Champ : pères d'au moins deux enfants dont le dernier a moins de